

Stage: DA3

2007-2008

**POUR UNE VALORISATION
DU PATRIMOINE TOURISTIQUE
DE LA COMMUNE DE
RIVIÈRE PILOTE**

**AMÉNAGEMENT D'UNE COULÉE VERTE
LE LONG DE LA RIVIÈRE PILOTE**



POUR UNE VALORISATION DU PATRIMOINE TOURISTIQUE DE LA COMMUNE DE RIVIERE-PILOTE

AMENAGEMENT D'UNE COULEE VERTE LE LONG DE LA RIVIERE PILOTE



REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont pris de leur temps pour m'apporter leurs précieux conseils et leur soutien au cours de l'élaboration de ce projet:

Mon tuteur pour ce projet, intervenant au Département Aménagement de Tours, Monsieur AUGER

La Directrice Générale des Services municipaux de Rivière Pilote, Madame LOUIS-REGIS R.

Le personnel de l'ONF Martinique dont le chef de projet spécialiste des milieux naturels Monsieur TANASI M, et le paysagiste Monsieur CAGNET G.

Le personnel du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Martinique, dont l'architecte Monsieur VOLNY-ANNE ainsi que la documentaliste Madame CIDALISE

Le personnel de l'Institut de Recherche et de Développement de Martinique, dont le directeur Monsieur MORELL ainsi que Monsieur PALLUD

Le personnel de l'établissement BLANDIN Electricité

Le personnel du Syndicat d'Initiative des Communes du Sud de Martinique (SICSM)

Le paysagiste à l'entreprise «Le Jardinier du Sud», Monsieur TARDIF

Le personnel du Parc Naturel Régional de Martinique (PNRM)

Le personnel de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de Martinique (CAESM)

La guide touristique à la distillerie La Mauny, Melle LEOTURE

Le personnel de l'éco-musée, dont Mme BEUZE .

Le personnel de la scierie «Vivre en Bois»

Je remercie aussi mes parents et mon entourage qui m'ont particulièrement soutenue tout au long de mon travail.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	p.4
I. PRESENTATION DU SITE DANS SON ENVIRONNEMENT	
Rivière Pilote, une ville d'histoire et d'avenir	
A) <u>Un patrimoine à promouvoir.....</u>	p. 7
a) <i>Le domaine LA MAUNY.....</i>	p.7
b) <i>Le gallinodrome de pitt Cléry.....</i>	p.8
c) <i>Le musée mémoires d'antan à Josseaud.....</i>	p.8
d) <i>Le rocher erratique, trésor de l'île.....</i>	p.8
e) <i>La foire agricole de Rivière Pilote.....</i>	p.9
f) <i>La rivière Pilote, les vestiges d'une vie industrielle.....</i>	p.10
g) <i>L'éco-musée de l'Anse Figuier.....</i>	p.11
h) <i>La plage de l'Anse Figuier.....</i>	p.12
i) <i>Le point de vue du Morne Gommier.....</i>	p.13
j) <i>Localisation stratégique de la commune.....</i>	p.13
B) <u>Une commune en évolution</u>	
a) <i>Une commune intégrée au sein de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM).....</i>	p.14
b) <i>Le développement social et démographique à Rivière Pilote.....</i>	p.14
II. Diagnostic du site étudié	
A) <u>Aspect réglementaire</u>	
a) <i>Le Parc Naturel Régional de Martinique (PNRM).....</i>	p.19
b) <i>Documents d'urbanisme.....</i>	p.19
b.1) <i>La carte communale.....</i>	p.19
b.2) <i>Le plan de prévention des risques.....</i>	p.20
c) <i>La législation relative à la zone côtière.....</i>	p.21
d) <i>La loi littorale.....</i>	p.21
e) <i>Les 50 pas géométriques.....</i>	p.21
f) <i>La législation relative aux cours d'eau.....</i>	p.23
B) <u>Etat des lieux</u>	
a) <i>La mangrove, un espace à préserver.....</i>	p.23
b) <i>Les espèces végétales.....</i>	p.24
c) <i>La faune.....</i>	p.25
d) <i>Importance de la dynamique des mangroves.....</i>	p.27
e) <i>Aspect pédologique.....</i>	p.28
f) <i>Une circulation automobile potentiellement dangereuse.....</i>	p.31
g) <i>Les contraintes et inconvénients.....</i>	p.32
g.1) <i>L'aléa inondation.....</i>	p.32

<i>g.2)La qualité des eaux.....</i>	<i>p.33</i>
-------------------------------------	-------------

III. Les enjeux du projet.....p.34

<i>A) Un projet original à la Martinique.....</i>	<i>p.36</i>
<i>B) Une prise en compte d'un très large public.....</i>	<i>p.35</i>
<i>C) Un parcours santé.....</i>	<i>p.36</i>
<i>D) Un cadre agréable.....</i>	<i>p.36</i>
<i>E) Une utilisation des ressources artisanales locales.....</i>	<i>p.37</i>
<i>F) Une plus grande attractivité pour la commune.....</i>	<i>p.37</i>
<i>G) Un complément aux projets communaux.....</i>	<i>p.38</i>
<i>H) Une stratégie de développement territorial faisant intervenir plusieurs modèles..</i>	<i>p.39</i>

IV. LES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT.....p.40

<i>A) Présentation générale.....</i>	<i>p.40</i>
<i>B) Réhabilitation du cours d'eau</i>	<i>p.42</i>
<i>C) Découpage en tronçons.....</i>	<i>p.42</i>
<i>a) Point de départ du circuit.....</i>	<i>p.42</i>
<i>b) Tronçon 1.....</i>	<i>p.43</i>
<i>b.1) Travaux à réaliser sur cette portion.....</i>	<i>p.45</i>
<i>c) Tronçons 2 et 3.....</i>	<i>p.46</i>
<i>c.1) Travaux à réaliser sur la portion 2.....</i>	<i>p.46</i>
<i>c.2) Aire de détente.....</i>	<i>p.46</i>
<i>c.3) Tronçon 3.....</i>	<i>p.47</i>
<i>c.4) Travaux à réaliser.....</i>	<i>p.48</i>
<i>d) Tronçon 4.....</i>	<i>p.49</i>
<i>d.1) Travaux à réaliser.....</i>	<i>p.49</i>
<i>e) Fin du circuit.....</i>	<i>p.50</i>
<i>D) Préconisations concernant l'ensemble du circuit.....</i>	<i>p.52</i>
<i>a) Renforcer la ripisylve.....</i>	<i>p.52</i>
<i>b) Réintroduction d'animaux.....</i>	<i>p.53</i>
<i>c) Etudier l'extension de la bande rivulaire.....</i>	<i>p.53</i>
<i>E) Situation du sentier.....</i>	<i>p.53</i>
<i>F) Aménagements secondaires.....</i>	<i>p.54</i>
<i>a) Le mobilier urbain.....</i>	<i>p.54</i>
<i>b) L'éclairage.....</i>	<i>p.55</i>
<i>G) Estimation du budget.....</i>	<i>p.56</i>
<i>H) Financement.....</i>	<i>p.57</i>
<i>CONCLUSION.....</i>	<i>p.58</i>

INTRODUCTION

La rivière Pilote a longtemps été le cœur de vie de la commune éponyme. Assurant essentiellement la liaison pour le transport de cannes à sucres entre l'usine du Marin et les différentes habitations lui appartenant dans la commune de Rivière Pilote, elle facilitait aussi, les échanges commerciaux pour les pêcheurs locaux et ceux de Sainte Luce, Marin, Sainte Anne, d'une part, et les gens des mornes¹, d'autre part, pour livrer les produits de la terre vers ces différentes communes voisines.

Mais à la fermeture de l'usine, l'exploitation du cours d'eau a cessé. Après quelques décennies d'abandon, une revalorisation de la rivière et un aménagement de ses berges sont envisagés. Le projet consiste à réaliser un circuit de promenade pour les piétons, les cyclistes pour qu'ils se déplacent dans la commune dans un cadre agréable et sécurisé. Ces opérations seraient d'autant plus utiles qu'elles permettraient de recréer une cohésion dans la commune, grâce à une reconnexion du bourg et des quartiers de pêcheurs: Poirier et Anse Figuier. Pour l'instant, l'unique chemin rapide n'est pas très pratique pour les piétons car il nécessite la passage par les routes départementale (RD18) et nationale (RN5).

Par ailleurs, ce projet pourrait s'inscrire dans le cadre d'un projet de développement économique et touristique de la commune. En effet, Rivière Pilote a un fort potentiel touristique du fait de sa localisation géographique stratégique car située sur la route des plages et entre deux communes du Sud très touristiques: Sainte-Luce et le Marin. De plus, de nombreux sites sont à découvrir sur ce territoire: la distillerie *la Mauny*, l'éco-musée de l'Anse Figuier, le gallinodrome du pitt Cléry.

La mise en place de cette coulée verte serait en accord avec les initiatives de développement durable mises en place par l'état et les communes. Elle sera conçue en respectant l'environnement et surtout la mangrove, richesse naturelle de l'île.

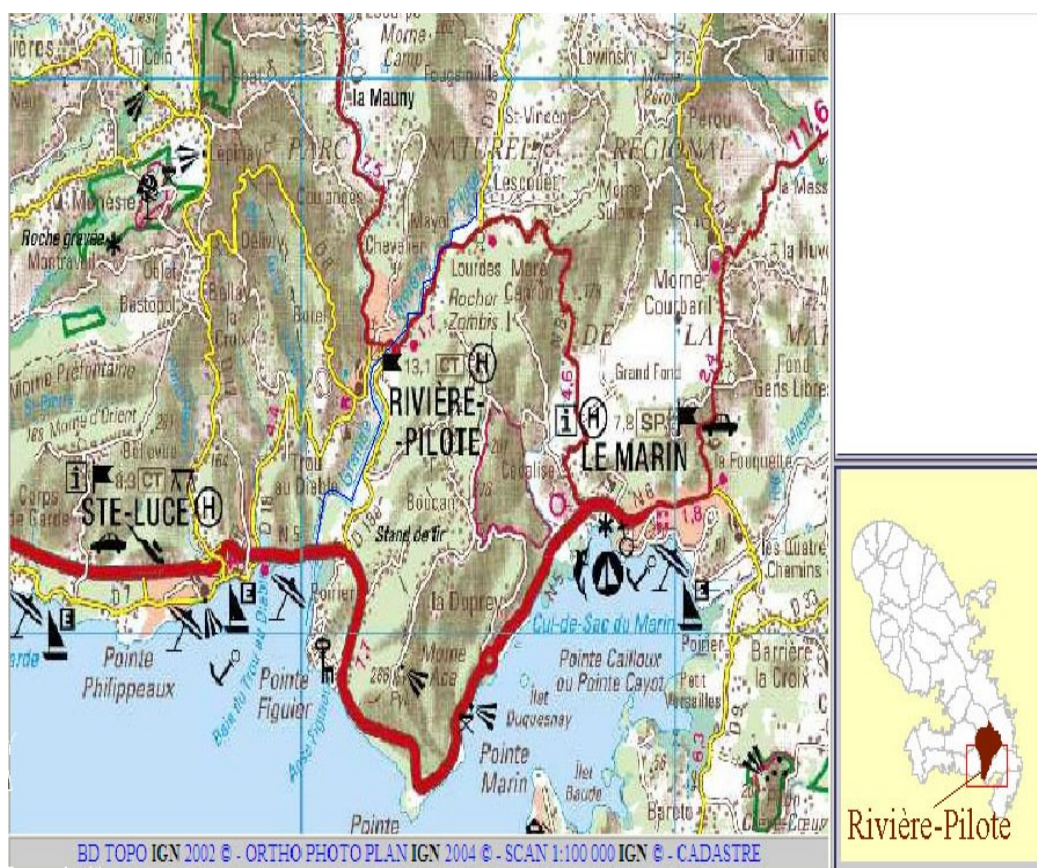
Il convient tout d'abord de réaliser une présentation générale de l'environnement du site considéré et des opportunités de découverte qui s'offrent sur le territoire communal.

Cette présentation aboutit à une étude davantage centrée sur la zone étudiée en prenant en compte aussi bien les atouts que les contraintes qui subsistent.

Enfin, on suggère des pistes pour aménager et redynamiser le cadre de vie sur le territoire. Ces propositions prennent en compte les paramètres présentés dans les parties précédentes et s'inscrivent dans le cadre d'un développement durable.

¹ Morne: petite colline

I. Présentation du site dans son environnement

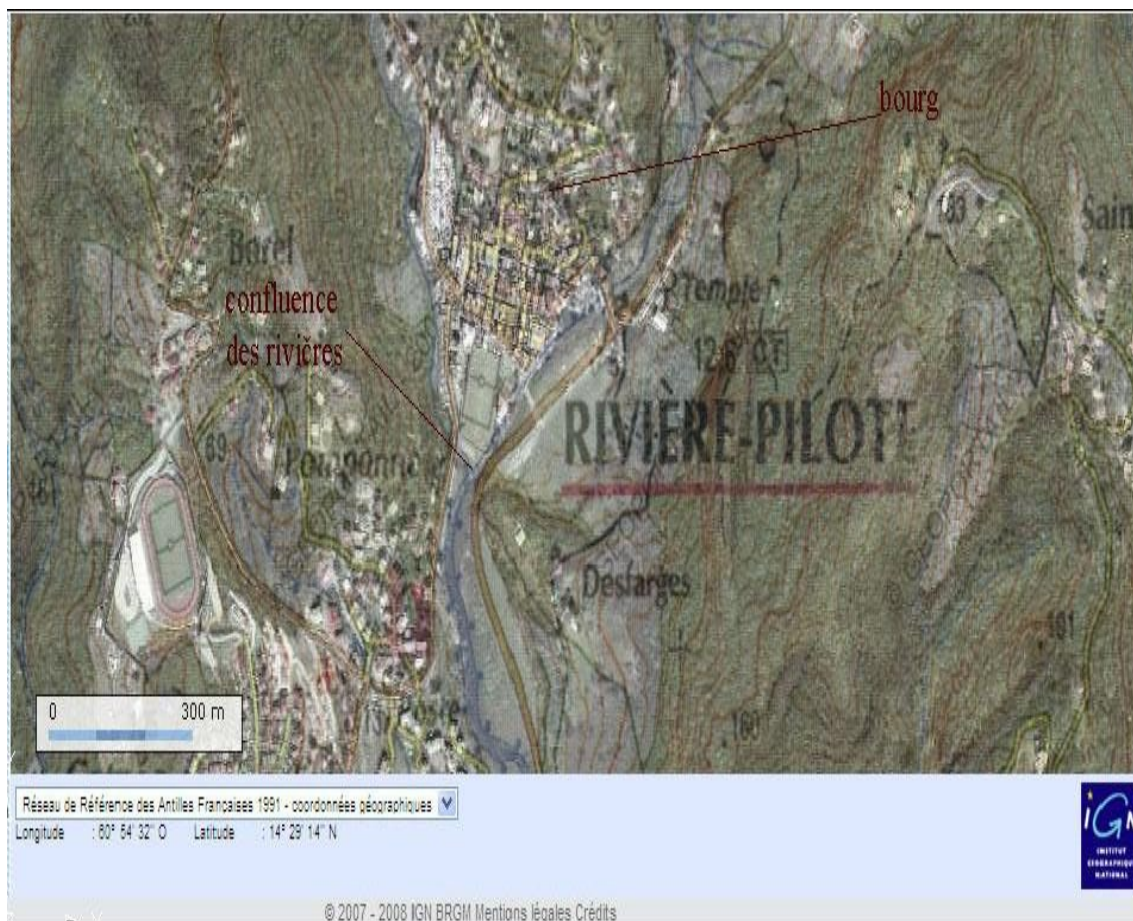


source: carte ortho photo plan IGN géoportail échelle 1: 100 000

Rivière Pilote, une ville d'histoire et d'avenir

La commune de Rivière Pilote localisée au sud-est de l'île est un «lieu-pays» fier d'un passé historique revendiqué et affirmé. Elle est implantée dans un milieu rural irrigué par la présence de deux rivières qui traversent un territoire ouvert sur un littoral maritime et adossé à un arrière-pays rural très fertile. La commune offre une variété de paysages avec un mélange exotique de terre, de mer et de rivière, de collines et de fonds-pays, de grandes plantations de cannes à sucre mais aussi de petits jardins créoles, de cultures vivrières et de fruits de mer.

13 057 habitants, soit 3,4 % de la population régionale se répartissent sur une superficie de 3 836 km². C'est la dixième commune la plus peuplée de l'île, la troisième de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud et également la onzième commune de l'île par sa superficie. Le bourg de Rivière Pilote est localisé à trois kilomètres de la côte, sur un étroit triangle dont le sommet et les deux côtes sont formés par la confluence de deux cours d'eau: la grande et la petite rivière Pilote.



*Vue aérienne de la confluence des rivières, source: carte IGN BRGM Géoportail
échelle 1: 10 000*

La Rivière Pilote occupe un bassin versant de 35 km². Elle est constituée de la petite Rivière Pilote longue de 7k m sur une pente de 3,5 % et de la Grande Rivière Pilote qui suit une pente plus douce, de 2,18 % sur 11km. Les affluents des deux rivières sont composés en majeure partie par de petites ravines dont les écoulements sont intermittents.



confluence des rivières à l'entrée du bourg, réalisation personnelle

- **A. Un patrimoine à promouvoir:**

Rivière Pilote est l'un des hauts-lieux de la lutte anti-esclavagiste à la Martinique marqué par l'insurrection de la population de 1870. Le nom des rues de la ville traduit bien cet esprit frondeur.

a) Le domaine de LA MAUNY

Le nom LA MAUNY a pour origine celui du comte de la Mauny qui débarqua en Martinique en 1749. Situé sur 170 hectares, le domaine est ouvert aux visites depuis 1980 et invite à la découverte de la canne à sucre et du rhum agricole de la Martinique. C'est la seule distillerie de l'île à proposer des visites guidées pour la découverte des étapes de l'élaboration du rhum agricole. Un point de vente et de dégustation, la Cabane à Rhum, est mis à la disposition des visiteurs. L'habitation accueille également la Fondation la Mauny dont l'objectif est de perpétuer les mémoires de la Martinique.

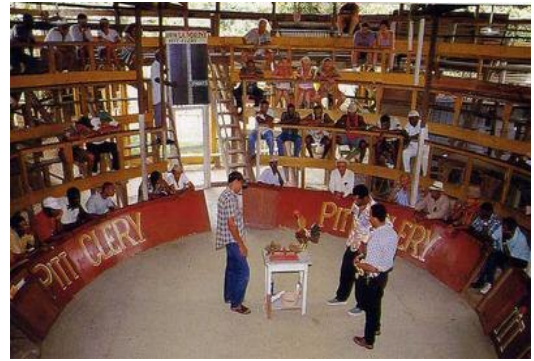


Médaillé d'or au Concours Général Agricole à Paris en 2006, deux millions de litres de rhum LA MAUNY sont produits chaque année et 60 % sont consacrés à l'exportation vers les Etats-Unis, le Japon et l'Europe.

Plus de 10 000 visiteurs, dont 2 000 locaux, découvrent le site toute l'année

b) Le gallinodrome du pitt Cléry

Le gallinodrome propose aux visiteurs d'assister à des combats de coqs et parfois, le dimanche à des combats de mangouste et serpent.



c) Le musée mémoire d'Antan de Josseaud

Ce coquet petit musée collectionne divers objets et ustensiles anciens, souvent fabriqués par les mains des utilisateurs eux mêmes.

d) les rochers erratiques, des trésors naturels

On peut également trouver à Rivière Pilote les vestiges d'un volcanisme ancien et désormais éteint. Les visiteurs découvrent dès l'entrée dans la ville un rocher erratique baptisé «rocher zombi». Consciente de cette petite richesse, la municipalité a aménagé un petit circuit de randonnée partant du rocher et qui permet de remonter sur les hauteurs de la ville.



Le rocher erratique à l'entrée du centre-ville

e) La foire agricole de Rivière Pilote

Depuis 18 ans, chaque année au mois d'Avril, la commune accueille pendant quelques jours des exposants de la Martinique et de toute la Caraïbe qui présentent la gastronomie locale ainsi que leurs productions artisanales. Des exploitants agricoles exposent leur bétail et donnent des conseils au public. La foire agricole de Rivière Pilote est un événement majeur de la commune qui attire en moyenne 15 000 visiteurs.

L'espace Zombi, terrain situé près de rocher, et le centre-ville sont spécialement aménagés pendant cette période pour accueillir les visiteurs. Des parkings sont également agencés et un système de navettes automobiles assure la liaison entre l'Anse Figuier et le bourg afin de faciliter les déplacements des usagers. Les visiteurs ayant emprunté la Route Nationale 5 choisissent souvent de stationner sur le parking de l'Anse Figuier et de se rendre par les navettes à la foire afin d'éviter les embouteillages et les difficultés de stationnement aux abords immédiats de l'animation.

Néanmoins, le développement d'un système de navettes par la rivière serait une alternative plus écologique aux navettes automobiles et les utilisateurs auraient l'opportunité de découvrir de manière ludique cette autre partie de la commune tout en évitant les embouteillages et les problèmes de pollutions induits.

f) La rivière Pilote, les vestiges d'une vie industrielle



Les ruines de l'ancienne station des locomotives près de la rivière



Les vestiges des wagons du petit train

Le cours d'eau a longtemps servi dans le passé de mode de transport de marchandises, essentiellement de la canne à sucres, vers l'usine du Marin.

Dès la création de cette usine-sucrerie en 1870, la commune devient une zone très colonisée.

Différentes acquisitions foncières ont permis de créer plusieurs habitations sur la commune, notamment celles de Fougainville en amont, dans la vallée près de Josseaud, et Desfarges près du bourg et du bassin versant de la rivière. Une voie ferrée longeant la rivière a d'ailleurs été implantée depuis Fougainville, jusqu'à l'embouchure de la rivière pour transporter le cannes qui étaient ensuite acheminées sur des barges tirées par des pétrolettes jusqu'à l'usine centrale, au Marin.

A la fermeture de l'usine en 1969, la voie ferrée a été abandonnée et on peut observer encore les vestiges de wagons et de rails. Les travaux d'entretien qui étaient réalisés par l'usine pour permettre la navigation sur la rivière ont cessé. Les pêcheurs remontant la rivière vers le bourg se sont raréfiés, seuls ceux résidant aux quartiers Poirier et Anse Figuier sont restés. La rivière a été délaissée peu à peu par la suite. Aujourd'hui, cette navigation est quasi impossible à cause d'un envasement important et de la présence de troncs d'arbres et d'autres immondices de toutes sortes amenés lors des différentes inondations.

g) L'éco-musée de l'Anse Figuier:

L'origine du nom de la commune remonte au XVII^{ème} siècle, elle est due à un chef caraïbe installé au quartier Anse Figuier. En effet, les premiers colons nommèrent «pilotes» certains indiens qui leur servaient de guides et d'intermédiaires avec les locaux. La rivière coulant près de la case de cet autochtone fut ainsi appelée la rivière du pilote et par extension toute la zone prit ce nom.



*Eco-musée de l'Anse Figuier,
source: photo personnelle*

A l'occasion du curage de la ravine traversant une propriété domaniale à l'Anse Figuier en avril 1 992, les ouvriers municipaux ont mis à jour des vestiges précolombiens. La municipalité a donc organisé des fouilles et constaté la présence d'un établissement précolombien de type néolithique de grande ampleur. La variété des découvertes a amené à penser que le gisement pourrait contenir plusieurs périodes d'occupation humaine ainsi que des niveaux paléontologiques.

C'est sur ce site, proche également du quartier Poirier, qu'a été inauguré en 1 993 l'éco-musée de Rivière Pilote. Il a pour cadre une ancienne distillerie restaurée couvrant 900m² environ, au coeur d'un parc arboré de 3 500m² sur la plage de l'Anse Figuier. Géré par l'Association de Promotion et de Protection des Arts et Traditions Populaires, c'est un lieu de rencontre didactiquement organisé et présenté, où des éléments significatifs de l'éco-système naturel se juxtaposent à des objets-témoins de la préhistoire, de l'histoire et de la culture traditionnelle martiniquaise. Il se propose comme un espace aménagé et animé de plusieurs intentions: conservation, mise en valeur et promotion du patrimoine naturel, archéologique et culturel martiniquais. Son but est de participer à l'épanouissement de l'identité martiniquaise.

Le site est ouvert aux visites tous les jours de l'année.

12 000 touristes visitent ce site chaque année dont 1 100 scolaires.

h) La plage de l'Anse Figuier:

Non loin de l'écomusée, se trouve la seule plage communale. Bien que la plage se situe sur le territoire de Rivière Pilote, elle est un peu isolée du reste de la commune. Pour les pilotins, une simple promenade à l'Anse Figuier n'est pas possible sans la voiture, ce qui est souvent peu motivant.



Plage de l'Anse Figuier, source: photo personnelle

La plage est réputée pour le calme de son plan d'eau qui est idéal pour des enfants et pour la beauté de ses fonds marins, particulièrement intéressants pour la plongée en apnée, d'autant que la zone maritime allant de Trois Rivière (Sainte Luce) à la Pointe Borgnesse (Le Marin) est déclarée zone de cantonnement protégée pour permettre la reproduction et le repeuplement des espèces marines.

L'accès en voiture est facile et le parking se trouve à une distance suffisante de la mer afin de prévenir toute nuisance sonore.

Des points de restauration, des latrines publiques, des kiosques, des bancs, des jeux pour enfants sont mis à la disposition du public. Il s'agit ainsi d'une place aménagée pour que des familles s'y réunissent en toute tranquillité.



Équipements sur la plage, source: photo personnelle

i) Le point de vue du Morne Gommier:

Sur les hauteurs de la commune, on peut découvrir le site aménagé par l'Association Touristique et Culturelle pour la Découverte de la Martinique Profonde (ATCDMP). Un petit parking y a été installé pour les visiteurs qui peuvent y découvrir très nettement le bourg des communes côtières voisines (Sainte-Anne, Marin, Sainte-Luce), différentes anses, le rocher du Diamant, le Morne Larcher, la baie du Marin et l'île voisine de Sainte-Lucie située à 37 km des côtes. Le silence mêlé au chant des oiseaux, les couleurs et la vue à 360° en font l'un des plus beaux points de vue du sud de l'île.



Vue sur le bourg de Sainte-Luce, la RN5, le rocher du Diamant

j) Localisation stratégique de la commune

Rivière Pilote est la commune la plus peuplée du sud-est de la Martinique, devançant de loin le Marin, sous-préfecture du Sud. Située entre deux communes très touristiques et à proximité des nombreuses plages de la commune de Sainte-Luce, Rivière Pilote bénéficie d'un bon emplacement.

La commune a tiré profit dans le passé, de sa situation privilégiée de point de passage obligatoire vers le centre administratif du Sud dans la commune voisine, le Marin, et vers les plages de Sainte-Anne. Avec la mise en service en 1986 du pont de Trou-au-Diable, la route du Soleil ne passe plus par le centre-ville de Rivière Pilote et les conséquences économiques ont été importantes surtout pour le petit commerce.

Toutefois, la commune jouit d'une dynamique propre qui lui permet de poursuivre son développement. Par ailleurs, les nombreux sites panoramiques que l'on peut admirer du haut des collines incitent les voyageurs à faire le détour par Rivière Pilote.

B. Une commune en évolution

a) Une commune intégrée au sein de la communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM)

La CAESM créée depuis 1994 regroupe douze communes de l'espace Sud sur 40 333 km² et compte 106 771 habitants. La commune de Rivière Pilote est la sixième commune du regroupement. Les missions de la CAESM sont transversales et interagissent avec celles du développement économique, du développement social, de l'environnement, du sport et de la culture.

Le service d'aménagement du territoire a pour objectif de:

- Faire partager le projet de développement à tous les services de la communauté d'agglomération
- Apporter aux élus et services des conseils et recommandations sur toutes les questions ayant trait à la prospective territoriale et aux potentialités de développement du territoire.
- Mettre en oeuvre des opérations d'aménagement

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2005, l'espace Sud prévoit l'organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre I de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs. La population de l'agglomération étant supérieure à 100 000 habitants, la loi rend obligatoire sur ce territoire l'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains.

Les objectifs visent à:

- Améliorer les déplacements par voies terrestres et maritimes
- Offrir une alternative à l'utilisation systématique des voitures particulières
- diminuer les émissions polluantes

Un budget de 42,5 millions d'euros est prévu dans le cadre de l'élaboration de ce Plan de Déplacements Urbains. En ce sens, la proposition d'une alternative à l'utilisation systématique de la voiture pour que les locaux qui se rendent à la plage de l'Anse Figuier serait sans doute intéressante.

b) Le développement social et démographique à Rivière Pilote

Le tableau ci-dessous récapitule les données-clés concernant la vie sociale et économique dans la commune et les compare à l'échelle de l'île.

Chiffres clés Résumé statistique

Rivière Pilote (97220 - Commune)

Zone de comparaison : Martinique (972 - Département)

Désignation	Commune de Rivière Pilote	Région Martinique
Population sans doubles comptes en 1999	13 057	381 427
Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 1999	364,9	338,1
Superficie (en km ²)	35,8	1 128,0
Variation de la population : taux annuel moyen entre 1990 et 1999, en %	0,4	0,7
dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 1990 et 1999, en %	0,9	1,0
dont variation due au solde migratoire : taux annuel moyen entre 1990 et 1999, en %	-0,6	-0,3
Nombre de ménages en 1999	4 308	130 844
Nombre total de logements en 1999	5 046	155 733
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 1999, en %	5,6	3,9
Revenu net imposable moyen par foyer fiscal en 2005, en euros	8 338	11 868
Foyers fiscaux imposés en % de l'ensemble des foyers fiscaux en 2005	22,9	30,2
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 1999 (1)	1 767	116 009
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 1999	74,9	85,8

Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 1990 et 1999, en % (1)	-0,2	0,6
Nombre de demandeurs d'emploi (catégories 1, 2, 3 hors activité réduite) au 31 décembre 2006 (2)	1 317	35 365
Nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2005	682	33 031
Part de l'industrie, en %	9,2	8,0
de la construction, en %	18,5	11,8
du commerce et des réparations, en %	24,8	25,3
des services, en %	47,5	54,9

Sources : (1) Insee, RP99 Exploitation complémentaire, RP90 Exploitation au quart

(2) Dares, Statistiques du marché du travail

Insee, CLAP, ensemble des activités hors agriculture, défense et intérim

<http://www.statistiques-locales.insee.fr>

Face à ce développement social, les demandes de logements ont augmenté et concernent aussi bien les résidences principales que celles secondaires ainsi que les logements vacants. Les résidences principales sont essentiellement des maisons individuelles de type R+1 ou R+2 occupées par leurs propriétaires. La demande en logements neufs est en progression et représente désormais 20 % du parc communal. 10 % de logements collectifs sont implantés dans la commune avec quatre groupes HLM.

Les quartiers les plus denses de la commune se localisent au centre-bourg et en périphérie, ainsi qu'au quartier Josseaud à l'intérieur des terres. Le long du cours d'eau, l'habitat est plutôt dispersé. Les maisons du bourg sont construites autour de la rue principale et on y retrouve une mixité entre les maisons traditionnelles en bois et les immeubles modernes. Les plus vétustes et en état d'abandon manifeste sont détruites pour être remplacées, quand c'est possible, par des aires de stationnement.



Vue d'ensemble sur les cités Camée, Manikou, Rosalie-Soleil et les écoles en périphérie du bourg
source: photo personnelle

Les quartier Anse Figuier et Poirier sont des quartiers de pêcheurs où l'habitat dense est plutôt traditionnel. Cette zone se développe en contrebas de la RN5, mais est fortement limitée par des contraintes et protections naturelles: le Morne ACA qui surplombe ces quartiers et la mangrove au niveau de l'estuaire. Par ailleurs, on trouve sur cette portion de la commune 54,5 % des logements collectifs. Cette donnée s'explique par la grande offre d'hébergements en gîtes ruraux, chambres d'hôtes et d'hôtels pour les touristes désirant loger près de la plage.

Ainsi, Rivière Pilote se présente comme une commune ayant un patrimoine omniprésent qu'il faudrait promouvoir. De nombreux sites touristiques sont à découvrir dans cette commune qui fut auparavant le témoin d'une vie industrielle riche. Avec le renouvellement de la population, il s'avère nécessaire de préserver ce patrimoine historique et culturel. Un dynamisme nouveau pourrait renaître au sein de la commune en exploitant toutes les ressources disponibles et donc, la rivière également.

II. DIAGNOSTIC DU SITE ÉTUDIÉ

A. Aspect réglementaire

a) Le Parc Naturel Régional de Martinique(PNRM)

Tout d'abord, précisons que la commune de Rivière Pilote est classée intégralement dans le Parc Naturel Régional de la Martinique.(voir annexe) Ce parc crée en 1976 est géré par un syndicat mixte de Collectivités Territoriales comprenant 34 collectivités sur 36 et 2 groupements:

- la Région
- le Département
- 32 Communes sur les 34 que compte l'île
- La Communauté des Communes du Nord de la Martinique (CCNM)
- La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM)

Le PNMR a pour vocation:

- ◆ la maîtrise de l'évolution du territoire de la Martinique
- ◆ la protection du patrimoine naturel et les paysages du territoire
- ◆ la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel martiniquais
- ◆ la valorisation du patrimoine naturel et culturel au service d'un développement durable à la Martinique
- ◆ le développement de l'accueil, de l'information et de la sensibilisation à la préservation de l'environnement, auprès des habitants et des visiteurs de la Martinique.

b) Documents d'urbanisme

1 La carte communale

La commune ne dispose pas officiellement d'un Plan d'occupation des sols (POS) mais d'une carte communale. Celle-ci répertorie la région partant du bourg jusqu'à la mer en zones urbanisées (U) et en zone urbanisables (UA). Elles correspondent d'ailleurs aux zones de concentrations urbaines urbaines les plus importantes.

Il est d'ailleurs possible de réaliser un découpage en couronnes du bassin versant: la majorité des zones naturelles se situe sur les crêtes alors que les vallées sont davantage urbanisées. Les collines du bassin versant sont des zones boisées particulièrement hostiles à toute exploitation agricole et dont l'accès est particulièrement difficile puisqu'il s'agit des parois du volcan éteint.

2 Le plan de prévention des risques

Le plan de Prévention des Risques (PPR) prescrit en 2002 par arrêté préfectoral réglemente l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels le territoire communal est soumis. Il permet ainsi de gérer efficacement l'occupation des sols en alliant à la fois les impératifs de prévention et les besoins socio-économiques de développement de l'espace.

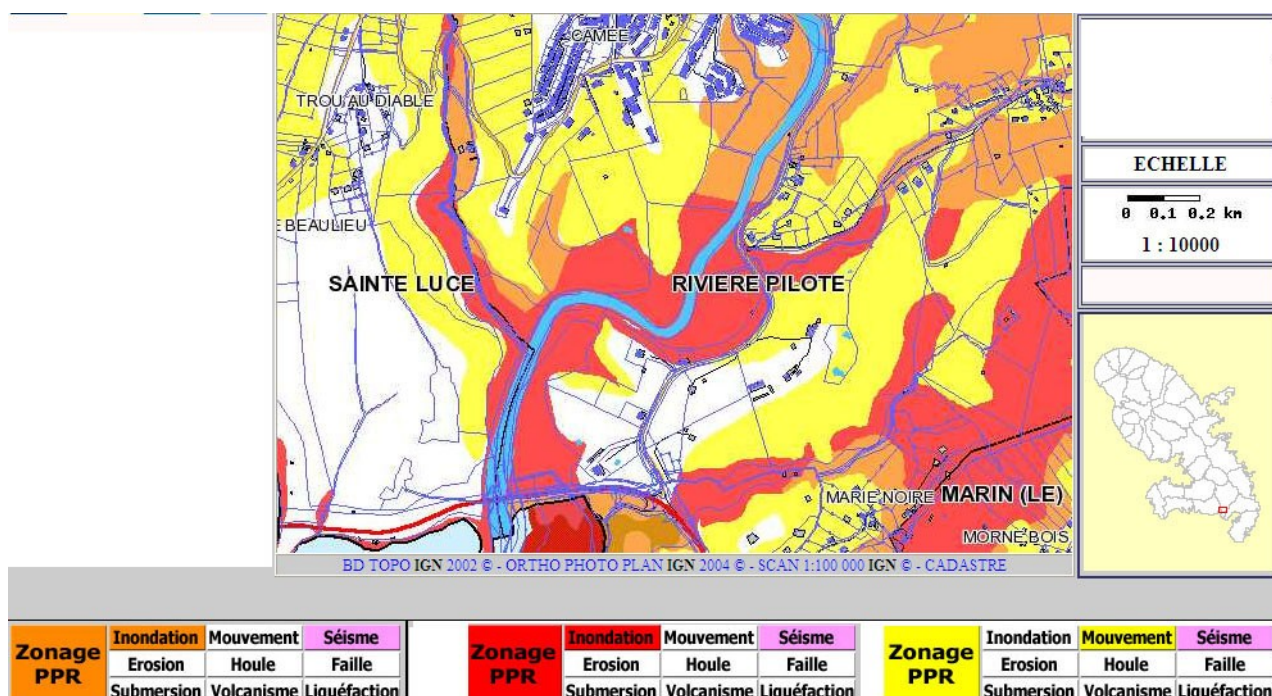
Les études préalables ont permis de répertorier les différents aléas sur la commune:

- l'aléa inondation
- l'aléa mouvement de terrain
- l'aléa chute de blocs
- l'aléa sismique et volcanique
- les aléas littoraux

Concernant la zone rivulaire de notre étude, seuls les aléas inondation et littoraux sont majeurs puisque près de 8 % de la commune sont touchés par un aléa inondation dont 6,6 % classés en aléa fort. Les aléas littoraux peuvent être dus à la submersion marine, la houle cyclonique ou encore l'érosion marine

On distingue précisément 4 types d'inondations:

- les inondations rapides
- les inondations par ruissellement urbain
- les inondations par les ravines



Montage de la carte du PPR de la zone étudiée, source: internet PPR Martinique

c) La législation relative à la zone côtière

Les quartiers Anse Figuier et Poirier étant des zones côtières et littorales, la commune de Rivière Pilote est soumise à la loi littorale et à la réglementation sur les 50 pas géométriques. Les documents d'urbanisme de la commune doivent impérativement prendre en compte ces législations afin de préserver l'espace côtier.

d) *La loi littorale*

La loi littorale, datée du 3 janvier 1986, comporte un ensemble de mesures relatives à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral et des plans d'eau intérieurs les plus importants, c'est-à-dire dont la superficie est de 1 000 hectares au minimum. En particulier, en vertu de l'article L. 146-6 du code de l'urbanisme, elle doit limiter l'extension urbaine sur le littoral et préserver les endroits les plus remarquables. Elle prévoit également une bande de 100 mètres inconstructibles qui s'étend à partir de la limite des plus hautes eaux.

e) *Les 50 pas géométriques*

L'article L.86 du code du Domaine de l'état définit les 50 pas géométriques comme une bande de terrain qui, le long du rivage, appartient au domaine public maritime dans les départements français d'Outre-Mer. Cette zone a une largeur de 81, 20 mètres comptée à partir de la limite du rivage de la mer tel qu'il a été délimité en application de la législation et de la réglementation relatives à la délimitation du rivage de la mer.

La réglementation a été actualisée en 1996, et l'article L. 89-3 donne la possibilité aux communes qui le souhaitent, d'obtenir la cession gratuite de terrain sis sur les 50 pas géométriques pour la réalisation de projet d'intérêt général.

f) *La législation relative aux cours d'eau*

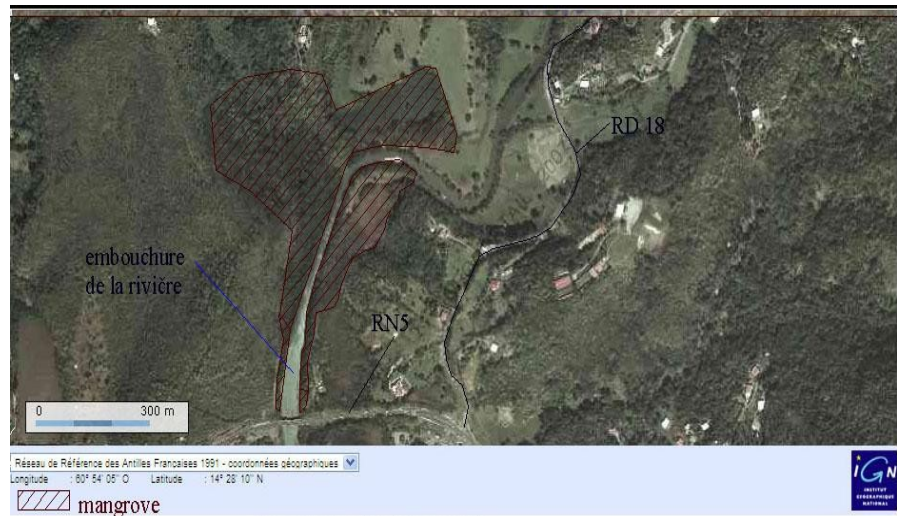
La loi n° 73-550 du juin 1973 stipule clairement que les cours d'eau de Martinique appartiennent au Domaine Public de l'Etat.

L'article 4 du décret n° 48-633 du 31 mars 1948 instaure une zone de libre passage de 10 mètres aux abords des cours d'eau. « Pour le passage dans l'intérêt des services administratifs, les propriétaires riverains de ces fleuves, sont tenus de laisser libre le long des bords des fleuves et rivières, ainsi que sur les piles, un espace de dix mètres de largeur. Ils ne peuvent clore par haies ou autrement, qu'à une distance de 10 mètres.»

B. Etat des lieux

a) La mangrove, un espace à préserver

La commune de Rivière Pilote est localisée sur le littoral et offre un petit espace naturel de six hectares: la mangrove.



Source: vue aérienne carte IGN BRGM Géoportail
échelle 1: 10 000



La mangrove vue depuis le pont de la RN5; en arrière plan: la cité Camée. Source: photo personnelle

A la Martinique, les mangroves occupent 1 800 hectares du territoire dont 1,5 % de la surface de l'île et 6 % des zones boisées.

La mangrove tropicale située entre terre et mer représente un écosystème fort intéressant pour les études scientifiques. Elle assure une fonction chlorophyllienne: une fonction de filtre en retenant les particules en suspension dans l'air. Son infrastructure naturelle protège les côtes basses du littoral contre l'érosion marine, permet l'extension de la végétation vers la mer et joue également le rôle de maintien de la qualité des eaux marines.

La mangrove est constituée de végétaux ligneux colonisant les zones littorales soumises aux phénomènes des marées et est généralement suivie d'une arrière-mangrove qui assure la transition avec la végétation de terre ferme. Les limites de la mangrove sont composées:

- En avant par des prairies sous-marines de phanérogames marines
- Par des forêts à caractère xérophile marqué en arrière- mangrove dont les espèces dominantes sont des Campêches, des Poiriers et des *Coccoloba*.

La végétation, la faune et la flore qui s'y développent sont spécifiques à cet écosystème.



Enchevêtrement de racines aériennes de palétuviers dans la mangrove, source: photo personnelle

b) Les espèces végétales

La mangrove est caractérisée par un nombre restreint d'espèces végétales arborées car c'est un milieu contraignant avec un sol salé, asphyxiant, instable. Seuls les palétuviers peuvent supporter, grâce à leurs adaptations physiologiques et anatomiques, l'ensemble de ces contraintes. Ils développent ainsi un système racinaire dense et aérien qui leur assure une bonne stabilité sur les sols meubles et facilite leur respiration dans des sols pauvres en oxygène.

On distingue plusieurs types de palétuviers:

- Le palétuvier rouge ou *Rhizophora mangle* L. (Rhizophoracées). Il s'agit d'une espèce pionnière qui colonise le front de mer. Elle est caractérisée par de nombreuses racines adventives aériennes descendantes formant un enchevêtrement inextricable. Cet enchevêtrement des racines en arceaux permet à la mangrove de progresser sur la mer en fixant la vase. La reproduction est vivipare, c'est-à-dire que la graine germe dans le fruit et émet une longue radicule pendante et pointue pouvant atteindre 30cm. En tombant, la plantule se fiche dans la vase et donne un nouvel individu.
- Le palétuvier noir ou *Avicennia germinans* (L.) Stearn (Verbenacées) qui est également pneumatophore.
- Le palétuvier gris, *Conocarpus erecta* L. (Combrétacées) qui pousse en bordure de mangrove dans les zones où le sol commence à se dessécher.
- Le Savonnette qui se trouve plus généralement en bordure des rivières: ses racines ramifiées soutiennent la berge. Les fruits de couleur brun clair sont des gousses courtes et plates



Palétuvier rouge, source photo personnelle



Palétuvier gris dans la partie sèche de la mangrove, source: photo personnelle



Le bois côtelette et le savonnette , source: photo personnelle

c) La faune

Concernant la faune, on y recense:

- des chauves- souris piscivores *Noctilio leporinus* (L.)
- des rats noirs *Rattus rattus* L.
- des mangoustes *Herpestes javanicus auropunctus* H.
- des termites *Nasutitermes costalis*.
- des ciriques *Callinectes sp* qui sont des crabes nageurs observables dans les herbiers et entre les racines échasses
- des crabes *Goniopsis cruentata* noirs et rouges visible sur les racines- échasses à la limite de l'eau
- des petits crabes jaunes de palétuviers, les *Aratus pisonii*.
- des mantous, *Ucides cordatus* L., gros crabes velus qui se cachent dans la vase à la base des palétuviers
- des crabes plus petits *Uca rapax* surnommés «Sé-ma-faute» à cause de l'inégalité de la taille des pinces chez les mâles, la grosse évoquant le geste de la prière chère aux chrétiens
- le poisson brochet, *Centropomus ensiferus*
- le poisson mulot, *Agonostomus monticola*



Crabe Goniopsis cruentata



Crabe Ucides cordatus L



Crabe de terre

La Martinique est un point de passage pour de nombreux oiseaux migrants de l'Amérique, on y trouve donc par exemple:

- des pluviers des salines *Arenaria interpres morinella* (L)
- des pluviers colliers *Charadrius semipalmatus* (Bp)

Des oiseaux sédentaires tels que:

- le Kaïali *Butorides virescens maculatus* (Bodd) aux abords des palétuviers noirs
- le Carouge *Icterus bonana* (L) endémique de la Martinique
- le héron garde-boeufs (*Bulbucus ibis*)
- Les sucriers
- La tourterelle
- la gallinule poule d'eau, *Gallinula chloropus*, oiseau de rivage familier



Oiseau kaïali



Le héron garde-boeufs

Malheureusement, à cause de la pollution urbaine, certains crustacés (crevettes, lambis, langoustes) que l'on trouvait auparavant ont disparu.

d) Importance de la dynamique des mangroves

Le bon équilibre de la vie végétale et animale de la mangrove est fortement conditionnée par les caractéristiques physico-chimiques et la dynamique de l'eau. En effet, la succession spatiale des principaux types de végétation de la mer vers la terre est fonction du degré de salinité du sol et de son inondation périodique par les marées. Un aménagement des berges de rivière au niveau de la mangrove devrait prendre en compte cette nécessité de laisser l'eau circuler. Il faudrait également prévenir un éventuel phénomène de régression de la mangrove qui serait provoqué par un apport d'alluvions trop important retenu dans les racines et qui entraînerait une élévation du niveau du sol.



Enchevêtrement de racines de palétuviers irriguées, source: photo personnelle

L' écosystème de la mangrove pourrait être mieux géré si on approfondit la connaissance scientifique du milieu et sensibilise le public sur les comportements citoyens à adopter vis-à-vis du milieu. Un développement rationnel des aménagements et des activités prenant en compte des aspects réglementaires pourrait alors être réalisé dans un objectif de développement durable sur le territoire.

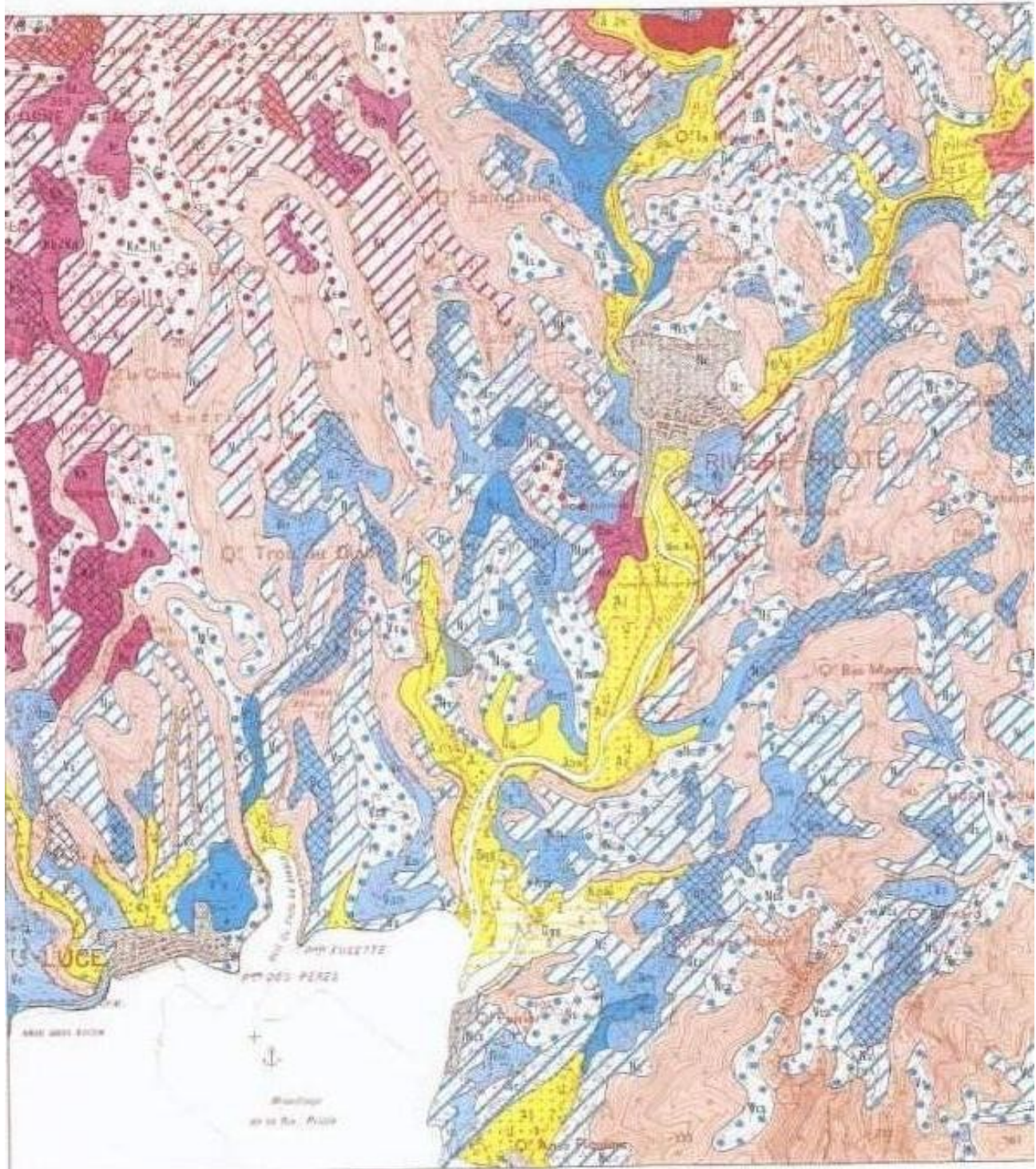
Le cas de la Réserve naturelle de la Caravelle, dans la commune de Trinité au Nord-Atlantique de la Martinique, par son sentier pédestre d'interprétation en mangrove, est un exemple intéressant de gestion d'aménagements légers (appontements, passerelles..) qui permettent les visites pédagogiques. Les visiteurs sont ainsi sensibilisés ainsi à la nécessité de protéger cet écosystème. Ces initiatives éco-touristiques visant à découvrir la mangrove à pied ou en kayaks sont de plus en plus fréquentes. Ces activités ont le double avantage de permettre la pratique d'une activité physique et ludique dans une démarche culturelle et pédagogique.

e) Aspect pédologique

La connaissance des sols est indispensable pour réaliser au mieux des constructions et opérations d'aménagement. La présence de la mangrove sur le site étudié et donc d'un sol potentiellement vaseux oblige à une étude pédologique plus précise.

On répertorie sur le territoire de la commune essentiellement des sols argileux et des vertisols. Au niveau de la rivière, du centre-bourg à l'embouchure, les sols sont composés d'alluvions. Autour de la mangrove, on retrouve un peu d'argile mais qui provient surtout de remblais.

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER
 Centre des Antilles - Bureau des Sols
CARTE DES SOLS à 1/20 000 de la MARTINIQUE
Régions de RIVIÈRE-PILOTE



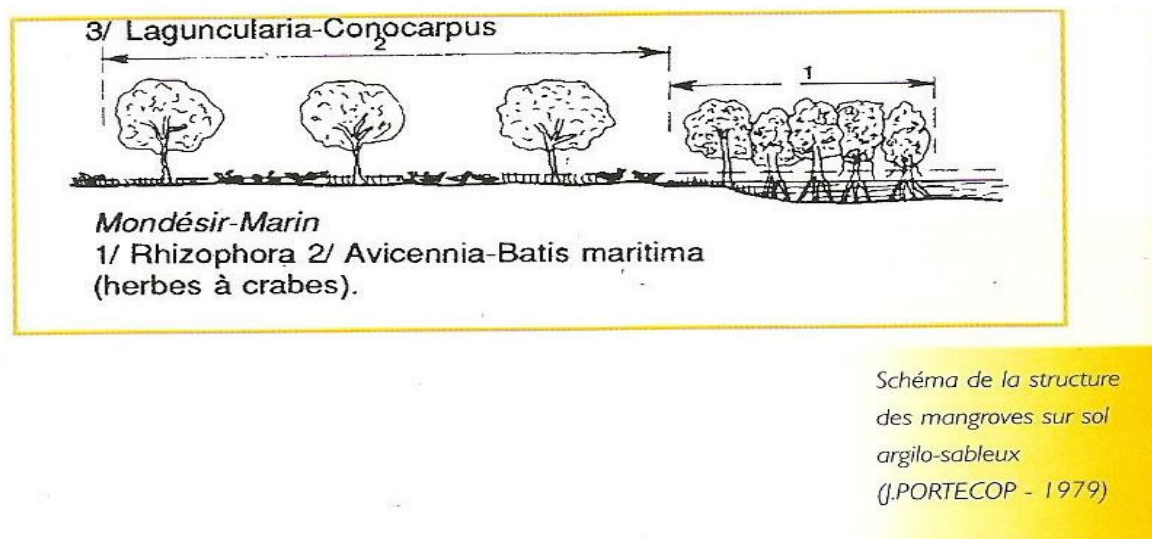
Les cartes des sols des Antilles à 1/20 000 ont été établies par M. F. COLMET DAAGE
 avec, pour certaines feuilles, le concours de MM. F. Legache, J. de Crécy, A. Poumaroux, A. Paillet,
 l'aide matérielle des Centres Techniques de la Guinée et de l'Institut Français de Recherches Fruitières Outre-Mer.

COULEURS UTILISEES POUR DISTINGUER LES SOLS

	OXISOLS (ENS. F) FERRISOLS COMPACTS (ENS. G)
	SOLS FERRALLITIQUES COMPACTS (ENS. E)
	INTERGRADES - G-I ET GIE - V (ENS. K)
	SOLS ROUGES OU BRUNS MONT MORILLONITIQUES
	VERTISOLS - SOLS VERTIQUES (ENS. V)
	SOLS BRUNS - ROUILLE A HALLOYSITE (ENS. H)
	SOLS A ALLOPHANE RELATIVEMENT EVOLUES (ENS. T)
	SOLS A ALLOPHANE RELATIVEMENT PEU EVOLUES (ENS. P)
	SOLS PEU EVOLUES SUR CENDRES (ENS. J)
	ALLUVIONS CONTINENTALES (ENS. A) COLLUVIONS (ENS. B)
	ALLUVIONS MARINES (ENS. D)
	ZONES DE PENTES - HORS CARTOGRAPHIE

Légende de la carte des sols, source: Institut de Recherche et de Développement de la Martinique (IRD)

Grâce à cette définition du type de sols trouvés, on peut établir précisément qu'il s'agit ici d'une mangrove sur sol argilo- sableux à palétuviers noirs et herbes à crabe. Ce type se développe particulièrement bien dans des régions où existe une saison sèche marquée.



source: ouvrage sur les mangroves de Martinique

f) Une circulation automobile potentiellement dangereuse

Le bourg de la commune est accessible par différentes routes mais la route principale, la RD 18, coupe la Route Nationale 5 et suit parallèlement le cours d'eau jusqu'au bourg. Cette route est particulièrement utilisée en début et fin de journée par les travailleurs résidant dans la commune mais qui exercent dans les communes voisines ou dans le centre de l'île.

L'absence de trottoirs sur certaines portions de la route est une source probable d'accidents pour les piétons. Seule une bande enherbée permet la marche. Ce manque de passages piétons est sans doute une raison supplémentaire justifiant la faible fréquentation de la plage par la population locale. A chacun de leur déplacement, les usagers sont contraints d'utiliser leur véhicule.

Il serait alors intéressant de réaliser des trottoirs ou de développer une alternative à une marche de long de la route. En ce sens et dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains de la CAESM, on pourrait aménager une coulée verte le long de la rivière. La couverture végétale naturelle apporterait de l'ombre et un certaine fraîcheur qui rendrait la marche plus agréable.



Discontinuité du trottoir, source: photo personnelle

g) Les contraintes et inconvénients

g.1) L'aléa inondation

La commune a certes des atouts et un potentiel à développer mais aussi des contraintes qu'il ne faut pas négliger mais essayer de maîtriser au mieux. La plus importante est sans doute celle de l'aléa inondation. En période cyclonique ou lors de fortes pluies, le bourg de la commune est victime de crues pouvant être torrentielles. Ce phénomène peut être aggravé par les nombreuses habitations situées dans le lit majeur ou par un encombrement du lit de la rivière.



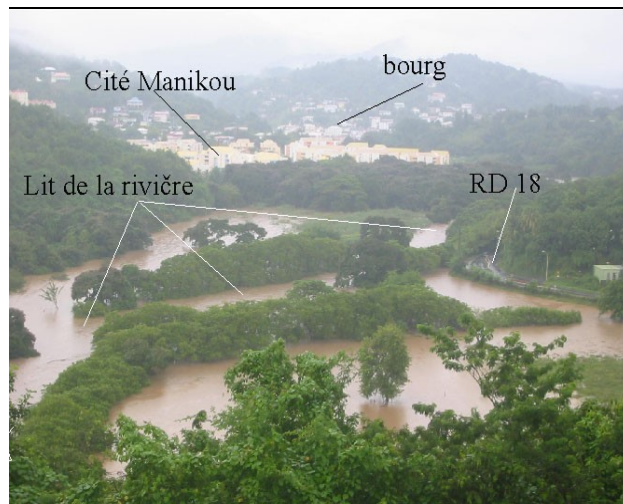
*Débordement du lit de la rivière et inondation du stade municipal à l'entrée du bourg
source: photo personnelle*



*La rivière en crue à l'entrée du bourg
source: photo personnelle*

Afin de minimiser les dégâts causés par ces intempéries, la municipalité entretient régulièrement la rivière en réalisant des opérations de curage ou de recalibrage du lit de la rivière. Elle a également réalisé un ouvrage de franchissement correctement dimensionné au niveau du bourg pour rectifier des portions trop sinueuses.

La plaine située au quartier Bas- Mangots est également sujette à des crues lors de fortes pluies.



Crue de la rivière au quartier Bas-Mangots, source: photo personnelle

g.2) La qualité des eaux

La commune dispose de deux stations de mesure de la qualité physico-chimique des eaux de rivière. Celle du bourg reçoit les effluents des quartiers proches et draine ainsi une superficie de 25 km² du bassin versant. Les données relevées témoignent d'une forte minéralisation et d'une quantité importante de matières oxydables et organiques dues aux eaux usées.

Concernant l'assainissement, il n'existe pas de station d'épuration collective entre le bourg et l'embouchure. Les habitations sont trop dispersées à cet endroit et disposent alors de systèmes d'assainissement autonome. Cette organisation est souvent à l'origine de rejets ponctuels depuis l'amont des bassins versants. L'accumulation de tous ces rejets se fait ressentir à l'aval du bassin versant par une qualité d'eau détériorée.



Rejet d'effluents dans la rivière, source: photo personnelle

Les mangroves sont des lieux de rejet d'effluents. A Rivière Pilote, la pollution est essentiellement domestique à cause des rejets d'eaux usées et de déchets solides. Les effluents urbains, généralement riches en matière organique, vont entraîner une asphyxie du milieu. De plus, avec le développement de la production industrielle les rejets en matière organique et en polluants inorganiques sont tout aussi conséquents.

La Distillerie La Mauny rejette ses effluents en priorité dans un bassin de décantation spécifique à cet usage et également dans la rivière. De manière générale, les distilleries se sont installées à proximité des cours d'eau car l'eau de rivière, est une ressource énergétique gratuite et indispensable au fonctionnement de l'usine aussi bien pour le lavage que pour l'élaboration des produits.

Les effluents retrouvés dans la rivière sont de plusieurs types :

- les vinasses
- les eaux usées industrielles
- les eaux de lavage des fumées
- les eaux industrielles des chais
- les eaux domestiques

Mais ces rejets ne sont pas hasardeux puisqu'il faut minimiser les impacts de pollutions et donc attendre que ces effluents soient de qualité suffisante. La période d'hivernage correspondant à celle des fortes crues (de Juin à Novembre) est la plus favorable car le débit de la rivière est plus rapide.

La mise en place d'un assainissement collectif sur l'ensemble de la commune n'est pas réalisée à cause des nombreuses contraintes techniques mais un projet de raccordement à celui de la commune voisine (Sainte- Luce) est prévu d'ici 3 à 4 ans.

Pour les quartiers Poirier et Anse Figuiet, on préconise, compte tenu des contraintes environnementales et touristiques, de ne pas développer l'urbanisation sans mesures importantes de collecte et de traitement des eaux pluviales.

III. LES ENJEUX DU PROJET

Les intérêts de ce projet sont multiples: il ne s'agit pas ici simplement de réaliser un sentier le long d'une berge mais de développer une réelle opportunité pour la commune de tirer profit de ses ressources.

A. Un projet original à la Martinique

Actuellement, aucun projet similaire n'a encore été réalisé sur l'île. La commune a en effet cette originalité de posséder une plage très accueillante reliée au centre- ville par une rivière sur un terrain plat de 3 km. On retrouve à la Caravelle dans la commune de Trinité et aux Salines dans la commune de Sainte- Anne des sentiers aménagés de découverte de la mangrove mais aucun n'est connecté directement aux centres- villes. Les mangroves sont sur des sites plutôt isolés. La valorisation par l'aménagement des berges de la rivière serait un élément supplémentaire de l'exotisme de Rivière Pilote.

B. Une prise en compte d'un très large public

Il est important que le projet développé ne soit pas sectaire et prennent en compte les intérêts de tout un chacun. Il concernera aussi bien les enfants, les adultes, les sportifs, les locaux, les touristes, les handicapés . Les enfants pourront certes découvrir la richesse du patrimoine naturel local grâce à des informations balisées sur la faune et la flore rencontrées le long du trajet mais aussi auront la possibilité de se distraire sur des petits jeux placés sur le sentier. Les jeunes pourront emprunter ce passage pour se rendre de manière pratique du bourg à la plage. Les adultes, quant à eux redécouvriront également cette nature dans un cadre agréable et reposant.

Les handicapés ne sont pas oubliés puisqu'un aménagement aux dernières normes de sécurité est envisagé. Un accès facile et rapide aux services de secours sera réalisé sur le circuit en cas de problèmes et seuls ces véhicules de secours auront l'accès au parcours. Dans le cadre d'une préservation de l'espace naturel et de l'environnement, les autres automobilistes se verront refusés le passage. Les secours pourront accéder par véhicule sur les deux premiers tronçons et la circulation automobile étant interdite dans la mangrove, ils se déplaceront ensuite à pied. Les secours pourront donc intervenir par voie terrestre mais aussi par voie rivulaire. Des débarcadères seront alors installés à des endroits stratégiques.

C. Un parcours santé

Le relief de l'île est formé d'une succession de petites collines (les mornes) et de vallées. Ce relief perturbé est un frein majeur au développement de pistes cyclables. Le terrain prévu le long du cours d'eau présente l'avantage d'être entièrement plat. La route principale d'accès au centre- bourg est également vallonnée donc peu pratique pour des cyclistes du dimanche. L'aménagement d'une piste cyclable sur cette voie verte encouragerait davantage à pratiquer du vélo et les plus endurants utiliseraient la voirie courante.

Par ailleurs, les sportifs du dimanche habitant au bourg ou dans les quartiers périphériques courent du bourg à la plage. Mais, comme on l'a vu précédemment, l'absence de trottoir sur le bas-côté révèle un caractère dangereux pour les piétons. Avec le sentier pédestre, le parcours serait davantage sécurisé et les sportifs débutants auront l'opportunité de s'initier à une activité sportive sur un trajet adapté à leur niveau. Des aires de repos avec des kiosques, des bancs et des points d'eau seraient prévus.

D. Un cadre agréable

L'état des lieux du territoire permet de constater que différents paysages se succèdent tout le long du cours d'eau. En partant du bourg qui est un espace plutôt urbanisé, on trouve ensuite une plaine agricole, puis la mangrove qui est un riche vivier naturel et enfin un espace maritime accueillant un petit village de pêcheurs. La diversité de ces paysages révèle un aspect exotique qui pourrait davantage être ressenti lors d'une promenade au coucher du Soleil.

Descente vers la plage avec vue sur l'écomusée de Martinique



Traversée du village de pêcheurs à Poirier

Marche le long de la rivière



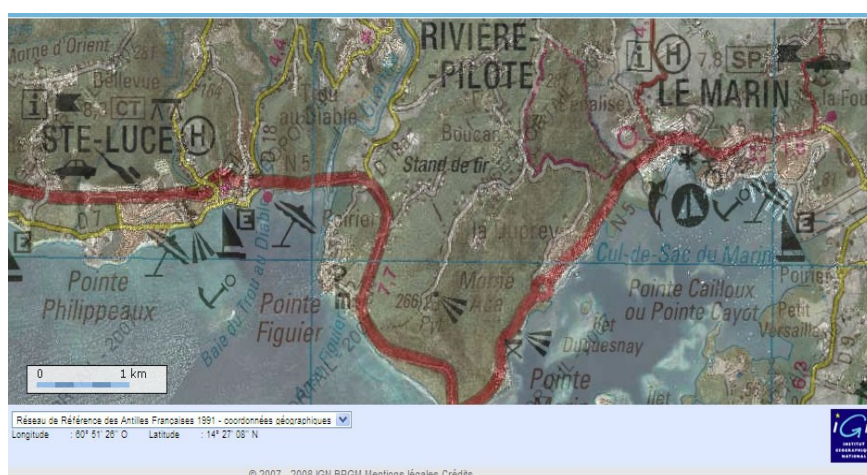
E. Une utilisation des ressources artisanales locales

La Martinique est certes une petite île mais a des ressources artisanales très intéressantes à exploiter. Les aménagements secondaires avec le mobilier urbain seront essentiellement réalisés avec des matières premières locales. Par exemple, les kiosques, les bancs, les poubelles seront conçus avec du bois local traité, du bois Campêche ou du bois Savonnettes par exemple. Les écorces de cocos et de banane peuvent également être exploitées à cet usage. Un artisanat développé autour de ces matières commence à prendre de plus en plus d'essor. L'idée est d'intégrer le mobilier au paysage afin de créer un ensemble harmonieux. De plus en plus d'organismes environnementaux soutiennent ce type d'initiatives qui aide à un développement de toute une partie de l'économie de l'île. De plus, il est moins coûteux d'utiliser ces matières que d'en importer.

F. Une plus grande attractivité pour la commune

Grâce au raccordement de deux pôles de la commune, une plus grande cohésion entre les quartiers Anse Figuiet, Poirier et le reste du territoire pourra être instaurée. Géographiquement, ces quartiers sont proches mais un effort reste à accomplir pour établir davantage d'échanges entre eux.

De plus, Rivière Pilote a une emplacement stratégique car située sur la route principale des plages (la RN5) et entre deux communes très touristiques à savoir Sainte- Luce et le Marin. Pour l'instant, elle n'attire pas spontanément les visiteurs car rien n'indique sur la route des plages ce qu'il y a à voir dans la commune. En posant des panneaux d'informations touristiques et en aménageant l'embouchure de la rivière de la rivière, elle pourrait susciter davantage de curiosité chez les passants. La commune serait désenclaver et s'ouvrirait alors sur le reste de l'île



*Carte touristique IGN BRGM, échelle: 1:10 000
source: Géoportail*

G. Un complément aux projets communaux

Dans le cadre d'un développement communal, la municipalité a formulé des propositions d'aménagements en faveur du développement de son territoire. Ils n'ont pour l'instant pas encore fait l'objet d'études précises et détaillées.

On recense des projets de :

- Complexe sportif en amont de la rivière près de l'espace du rocher Zombi
- Construction de terrains de tennis aux abords de la RD 18
- Construction de parking face à ce terrain de tennis
- Etablissement de débarcadères pour barques au niveau de la confluence entre la petite et la grande rivière Pilote
- Promenade bourg – liaison mer pour des barques à rivières avec des points d'accostage
- Piscine de mer sur la plage de l'Anse Figuier
- Aménagement de la côte comprise entre le mouillage de pêcheurs situé au quartier Poirier jusqu'à l'Anse Figuier
- Circuit touristique entre les différents sites de la commune: écomusée de l'Anse Figuier, distillerie la Mauny.

Le projet d'aménagement des berges de la rivières destiné à créer un espace de découverte ludique complèterait tous les projets cités. En effet, grâce à cette liaison terrestre, les usagers pourront de manière pratique, rapide et sécurisée faire une halte aux espaces de sports proposés ou poursuivre jusqu'à la plage. Ils auront ainsi le choix entre plusieurs mode de déplacements sur cette portion: en voiture par la route existant déjà (la RD18), à pied ou à vélo sur la voie verte et également par le biais de la rivière grâce à des barques ou des kayaks mis à la disposition du public.

La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud (CAESM) qui cherche des alternatives à l'utilisation systématique des automobiles polluantes pourrait trouver ici des solutions pour le territoire de Rivière Pilote.

Avec ces trois circuits, un dynamisme nouveau se développerait sur tout l'espace entre le bourg et l'embouchure.

H. Une stratégie de développement territorial faisant intervenir plusieurs modèles

Ce projet pourrait s'inscrire dans une logique de développement «par le haut». En effet, la réalisation d'une coulée verte en complément des projets envisagés par la commune serait une unité motrice pour d'autres secteurs d'activités. Avec ces nouveaux moyens de circulation, des opportunités de développement économique nouvelles apparaissent.

Des points de restauration, de vente d'objets artisanaux et touristiques pourraient s'implanter par la suite sur le circuit. La rivière et la mer permettent le développement d'activités aquatiques et donc l'installation d'une base de loisirs nautiques. Des emplois nouveaux seront alors générés d'autant plus qu'il faudra assurer l'entretien, la surveillance et la protection du site.

Par ailleurs, on retrouve dans ce projet des éléments de développement endogène. L'aménagement des berges de la rivière consiste à mettre en valeur les ressources locales de la commune en exploitant aussi bien la rivière que son environnement immédiat. Le projet aidera à une territorialisation de l'activité économique. Les différents acteurs impliqués dans ce projet doivent collaborer pour une réussite optimale. Ce réseau de partenaires est composé des collectivités locales, régionales et départementales, des organismes et entreprises publics et privés chargés de la protection du milieu, de l'entretien et du suivi du projet. Sont concernés le PNRM, l'ONF, la DIREN, le SICSM (Syndicat d'Initiative des Communes du Sud de la Martinique), des jardiniers.

Enfin, la préservation et la protection du milieu naturel sont primordiaux dans ce projet. La commune est entièrement répertoriée au Parc Naturel Régional de Martinique et fait donc l'objet de certaines obligations vis-à-vis de la charte. Il s'agit ici clairement de conception de coulée verte et non d'un simple sentier. L'environnement est intégré au projet et mis en valeur afin de conserver ce patrimoine naturel pour les générations futures.

Dans cette démarche, on essaie de mettre en oeuvre au maximum un principe de précaution comme il a été défini par l'article 5 de la Charte de l'environnement inscrite dans la Constitution française: «lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veilleront, par application du principe de précaution, et dans leurs domaines d'attribution, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage».

En coordonnant l'ensemble de ces projets, on avance vers une même logique de développement communal et de valorisation des ressources propres. De multiples partenaires de différents domaines sont impliqués et ce projet transversal nécessite de tenir compte à la fois de la dimension écologique, économique, politique, sociologique, juridique et environnementale.

IV. LES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

On effectue au préalable une présentation générale du projet puis on réalise un découpage précis du site étudié où seront spécifiés les différents aménagements à réaliser.

A. Présentation générale

Dénomination: - aménagement d'une coulée verte pour piétons et cyclistes du Bourg de Rivière Pilote à l'entrée de la mangrove
- réalisation d'un sentier pédestre à travers la mangrove

Localisation: rive droite du cours d'eau en partant du bourg de la commune de Rivière Pilote. On choisit cette rive car elle est sur la zone d'habitations très denses du bourg et de sa périphérie.

Longueur: 2,5 km

Niveau: 1 (terrain plat facilement accessible).

Largeur de l'emprise : frange de 10 à 15 mètres sur les berges de la rivière.

Equipements: mobilier urbain fabriqué avec des matériaux respectueux de l'environnement, bouches à incendie, deux panneaux thématiques présentant la mangrove sont situés aux pôles de la mangrove, éclairage à énergie solaire.

Aire de détente: une aire de repos, pique-nique sera aménagée à l'entrée de la mangrove.

Travaux principaux à réaliser:

- Assainissement de l'eau de la rivière
- Renforcement et stabilisation des berges
- Ouverture de l'emprise au sol
- Revégétalisation de l'espace
- Conception du circuit

B. Réhabilitation du cours d'eau

Le projet consiste à aménager une voie le long d'un cours d'eau. Il pourra compléter le projet de développement d'activités nautiques sur la rivière proposé par la municipalité. Une bonne qualité de l'eau est alors primordiale et indispensable.

La rivière Pilote ne répond pas encore aux normes d'hygiène réglementaires, d'autant plus que la commune ne dispose pas de système de tout-à-l'égout. Des projets sont en cours d'élaboration pour créer un réseau d'assainissement collectif aux communes voisines de Sainte- Luce et Rivière Pilote. En diagnostiquant le territoire, nous avons constaté que les systèmes d'assainissement autonomes sont plus fréquents sur le territoire car les habitations sont dispersées et le relief perturbé rend difficile la conception de réseaux collectifs.

Par ailleurs, il faut prévoir un entretien régulier du cours d'eau avec des opérations de dragage et de curage. Ces opérations seront réalisées annuellement par l'état. On préconise pour la bonne mise en oeuvre du projet une surveillance plus fréquente de la qualité des eaux. Ces missions sont assurées par la DIREN et la DSDS de la Martinique.

C. Découpage en tronçons

a) Point de départ du circuit

Le point de départ du circuit est localisé sur la rive droite du cours d'eau juste à la confluence des deux rivières. Des parkings sont déjà instaurés à proximité de cette zone et dans le centre- ville. On préconise de matérialiser l'entrée du circuit par un panneau d'indication sur l'itinéraire et un aménagement paysager spécifique.

Les deux premiers tronçons sont définis pour la réalisation d'un sentier pédestre et d'une piste cyclable. Grâce à la loi littorale, l'état est propriétaire d'une frange de 10 mètres le long des cours d'eau. Cet espace nous permet alors de consacrer une largeur de 3mètres pour une piste cyclable bidirectionnelle.

La loi du 30 juin 1975 considère que l'aménagement de l'espace urbain doit contribuer à améliorer le confort de l'ensemble de la population y compris celles présentant une difficulté dans leurs déplacements: personnes âgées, blessées, handicapées, circulant avec une poussette... La largeur des trottoirs comme celle des autres voies ou zones aux piétons devrait être de 1,80 m pour que deux fauteuils puissent se croiser. En pratique, la norme est fixée à 1,40 m libre de tout mobilier urbain pour permettre le croisement d'un piéton et d'un fauteuil mais cette largeur peut être réduite à 1,20 m lorsqu'un dégagement est possible.

Ainsi sur ces deux premiers tronçons une largeur minimale de 4,20 m est envisagée pour la réalisation du sentier pédestre et de la voie cyclable.

b) Tronçon 1

La première portion part de la confluence des rivières et se poursuit sur 500 mètres. Cette partie correspond à la zone la plus proche de l'urbanisation et où la végétation est la plus importante.



*Tronçon 1, source: carte IGN BRGM Géoportail
échelle 1: 10 000 réalisation personnelle*



*Végétation broussailleuse sur le tronçon 1
source: photo personnelle*

b.1) *Travaux à réaliser sur cette portion*

Compte tenu de la végétation dense sur les berges, on prévoit au préalable une ouverture de l'emprise par une élimination de la végétation puis un tracé de la conception et un piquetage sur une longueur de 500 m et une largeur minimale de 4,20 m.

La conception du circuit comprend plusieurs étapes:

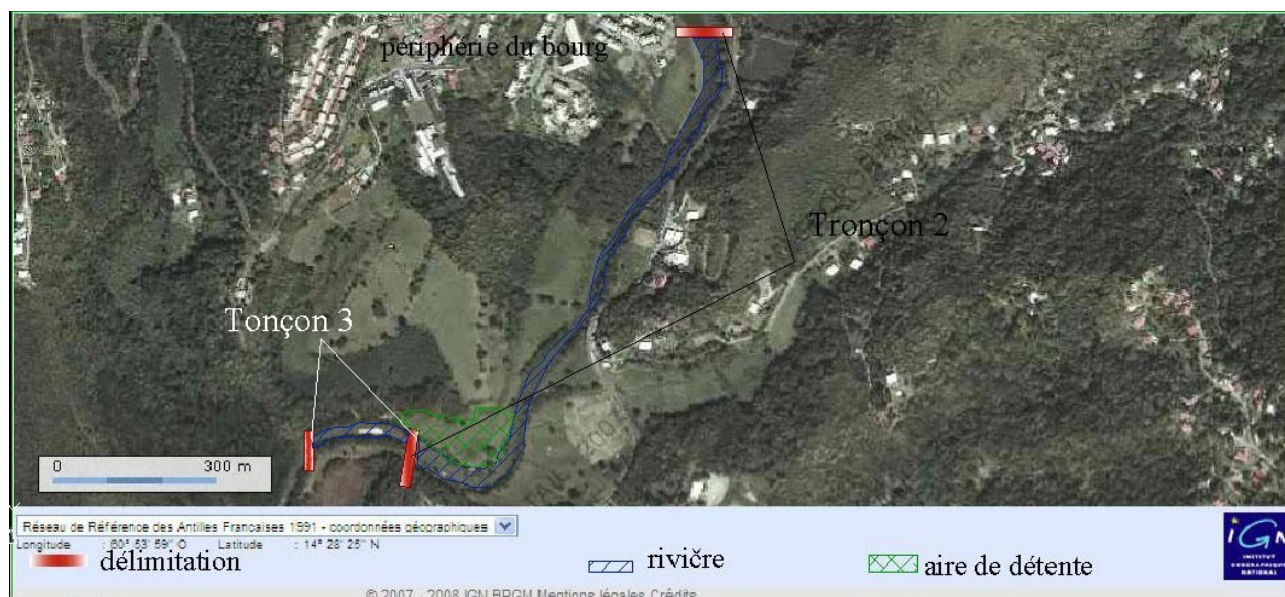
- la création d'une plate- forme en terrain naturel plat par un décapage de la terre végétale et un nivellement du terrain en place.
- une mise en place d'un géotextile non tissé dont le rôle est de créer une barrière physique entre le terrain naturel et les matériaux sélectionnés pour la réalisation de la chaussée.
- un empierrement de cette plate- forme par un remblai avec concassé de carrière de granulométrie continue 0/ 40.

On privilégie le ciment de pouzzolane pour la mise en oeuvre d'un remblais allégé. La pouzzolane est une forme de pierre ponce finement broyée qui a l'avantage d'être plus légère que les autres matériaux de type silico-calcaire. La densité moyenne de la pouzzolane une fois en place tourne autour de de $1,5 \text{ T/m}^3$ au lieu de $1,9 \text{ T/ m}^3$ pour les matériaux classiques.



*Grains de pouzzolane,
source: internet
Wikipedia*

c) Tronçons 2 et 3



c.1) Travaux   r aliser sur la portion 2



La seconde portion longue de 1 000 m tres lin aires se pr sente comme une zone de p turage o  les arbres sont plut t dispers s sur les berges.

L'emprise  tant d j  bien ouverte gr ce   la dispersion de la v g tation, on effectue ici un trac  de la conception et un piquetage sur toute la longueur et 4, 20 m de large et la conception du circuit s'effectue comme sur le premier tron on.

c.2) Aire de détente:

On prévoit sur le tronçon 2, avant l'entrée dans la mangrove, l'installation d'une aire de repos aménagée. Pour des raisons techniques et de préservation de l'environnement, il n'est pas possible de prolonger la piste cyclable à travers la mangrove. On installe donc un espace où le public pourra faire un halte et où les cyclistes pourront également faire demi-tour. Cet espace sera agrémenté d'un carbet, de bancs, de poubelles.

On suggère l'installation d'un panneau thématique présentant la mangrove, la faune et la flore qu'on peut y trouver. Les dimensions du panneau seront les suivantes: 1,20 m x 1 m.



Un exemple de panneau thématique, source: ONF

c.3) *Tronçon 3:*



Entrée dans la mangrove, source: photo personnelle

C'est la partie comprise dans la mangrove, il faut donc réaliser un sentier particulièrement respectueux de l'environnement. La présence d'une végétation très dense de palétuviers empêche une ouverture d'emprise. On choisit donc ici de réaliser un platelage, c'est-à-dire une passerelle aérienne faite en bois. Les coûts des travaux de réalisation d'un platelage sont très élevés, on restreint au maximum la zone des travaux sur une portion de 150 m.

Des réalisations de ce type sont déjà réalisées dans d'autres sites de la Martinique, pour le sentier découverte de la mangrove de la Caravelle dans la commune de Trinité, au nord de l'île.

Les photographies suivantes montrent que ce type de passerelle favorise une préservation de l'environnement tout en bénéficiant d'un accès rapide et pratique.



Un exemple de platelage de franchissement dans la mangrove de la Caravelle à Trinité, source: photo personnelle



Adaptation des racines de palétuviers au nouvel élément, source: photo personnelle

Compte tenu de la volonté d'ouvrir le site au plus large public possible, il convient de respecter la norme NF P 01- 012 concernant les règles de sécurité relatives aux dimensions des garde- corps. On rajoute notamment des cornières de protection de 5 cm minimum fabriqué avec un bois local, le Campêche, de part et d'autre du platelage pour éviter les chutes des poussettes et chaises roulantes.

c.4) Travaux à réaliser:

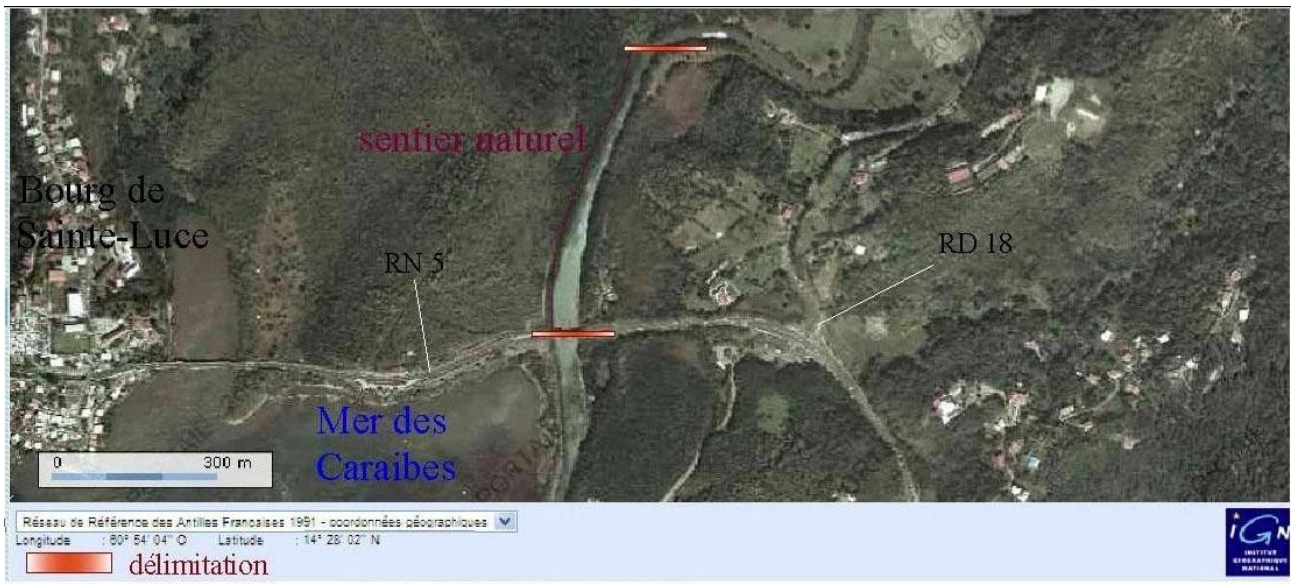
Les travaux à réaliser sur ce secteur sont les suivants:

- Piquetage du tracé sur 150 m
- Réalisation du platelage en bois de largeur 1,50 m, pouvant supporter une charge minimale de 200 kg/m²
- Fixation sur le sol avec des piquets en bois ou béton

d) Tronçon 4

Cette dernière portion arrive jusqu'à l'embouchure de la rivière et est délimitée par le pont de la RN5.

L'aménagement d'un sentier pédestre utilise ici encore une autre technique. En effet, un sentier naturel est déjà en place et longe une falaise rocheuse limitrophe avec le territoire de la commune de Sainte- Luce.



Tronçon 4, source: carte IGN BRGM Géoportail échelle 1: 10 000 réalisation personnelle



Falaise bornant le sentier, source: photo personnelle

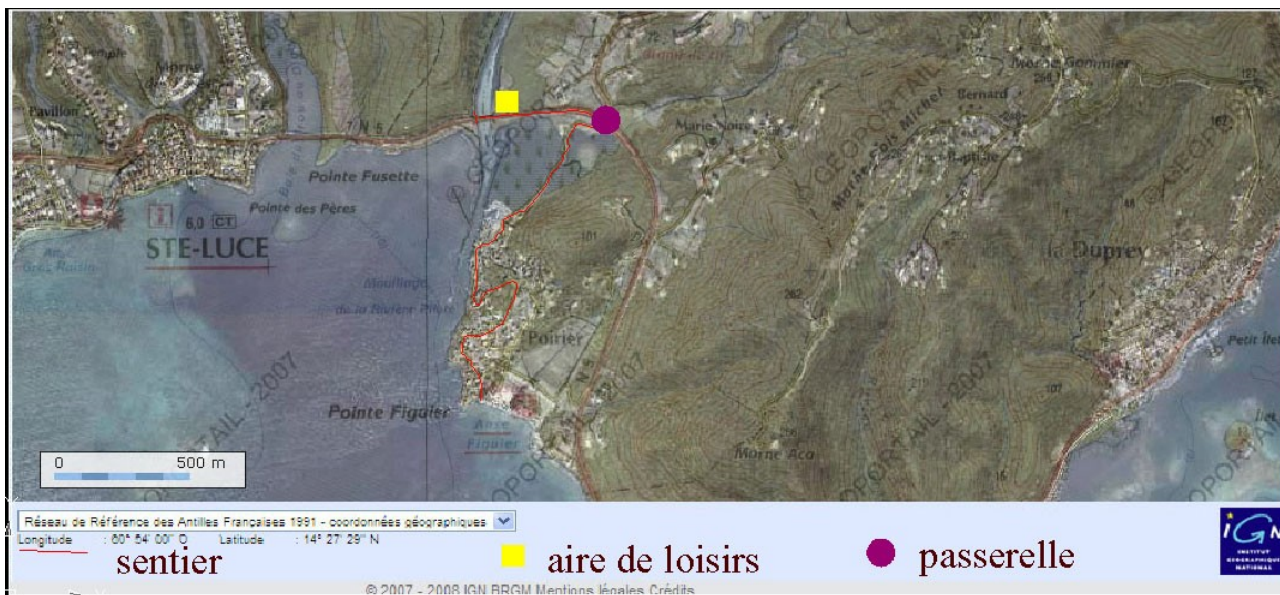


Sentier naturel broussailleux sur ce tronçon, source photo personnelle

d.1) Travaux à réaliser

- Piquetage d'un tracé de 850 m
- Ouverture d'une emprise par l'élimination de la végétation excédentaire
- Création de plate- forme en terrain naturel plat par un décapage de terre végétale et un nivellement du terrain en place
- Empierrement de cette plate- forme par un remblai
- Mise en place d'un géotextile non tissé dont le rôle est de créer une barrière physique entre le terrain naturel et les matériaux sélectionnés pour la réalisation de la chaussée.

e) *Fin du circuit*



Fin du circuit, source Géoportail échelle 1:10 000

La fin du tronçon 4 débouche sur le pont de la RN5 à 200 m du rond-point de Poirier. Les personnes qui empruntent cette route des plages ne sont pas informées des possibilités de découverte de la commune. Venir à Rivière Pilote nécessite de dévier son itinéraire.

Des petits aménagements de la zone sont déjà réalisés. En effet, il existe déjà le long de la route à la pointe Fusette une aire de repos aménagée avec un parking, des kiosques et des bancs. Près du rond-point de Poirier, des snacks ambulants s'installent sur le parking et une passerelle aérienne sécurise la traversée de la route. Le public peut se rendre à la plage de l'Anse Figuier en traversant le quartier Poirier.



Rond-Point de Poirier, source: réalisation personnelle

On suggère d'installer un panneau d'informations sur le parking de Poirier présentant la commune et les possibilités de visites touristiques proposées.

On propose d'aménager sur la rive gauche du cours d'eau près du pont de la RN5, une aire de loisirs où le public pourra louer des kayaks. Ce serait ainsi une alternative ludique à la marche pour se rendre jusqu'à la plage. Les constructions légères sont les seules autorisées dans cette zone protégée, on suggère donc simplement un abri léger adapté aux normes de sécurité où les kayaks seront stockés. Un panneau d'informations des règles de sécurité à respecter pourra être placé sur cet espace.



Emplacement futur de la base nautique sur la rive gauche, source: photo personnelle

D) Préconisations concernant l'ensemble du circuit

a) Renforcer la ripisylve²

Le renforcement de la végétation rivulaire favorise la mise en place d'un corridor écologique et l'amélioration du biotope. Le système racinaire a l'avantage majeur de stabiliser les berges de manière naturelle.

2 La forêt **riveraine**, **riveraire** ou **ripisylve** est l'ensemble des formations boisées présentes sur un cours d'eau.



*Renforcement de la berge grâce aux racines
d'un savonnette rivière, source: photo
personnelle*

Cette opération est réalisée en plantant des espèces spécifiquement adaptées au milieu rivulaire. On complète la plantation avec des arbres fruitiers naturalisés qui ne nécessitent pas d'entretien de culture particulier et qui soient hors de l'influence des marées. Lors de la promenade sur ce parcours, le public aura l'opportunité de cueillir des fruits sains.

Par ailleurs, il est important de prévoir la mise en place d'une barrière de protection souterraine pour éviter que les racines des arbres implantés ne provoquent de fissures et ne détruisent la nouvelle voie mixte.

Les principaux arbres adaptés sont:

- le Savonnette rivière, *Sapindus saponaria*
- l'Angélin, *Anidra inermis*
- le Mombin, *Spondias mombin*
- le Genipa, *Genipa americana*
- le Pois doux, *Ima ingoides*
- le Manguier, *Mangifera indica* L.
- le Poirier, *Tabebuia heterophylla*
- l'Abricotier, *Mammea americana*
- le Gommier, *Bursera simabura*
- le Quenettier, *Melicoccus bijugatus*
- le Gaïac, *Guaiacum officinale*
- le Courbaril, *Hymenaea courbaril*

b) Réintroduction d'animaux

Le renforcement de la ripisylve s'accompagne d'une réintroduction des espèces ayant disparu de ce milieu. Sont concernées aussi bien les espèces terrestres (les mammifères, les crustacés, la micro et la mésofaune), que la faune aviaire (les chiroptères, l'avifaune) et les poissons. Cette réintroduction entend bien l'assainissement impératif de l'eau de la rivière qui doit accompagner ce projet.

c) Etudier l'extension de la bande rivulaire

On suggère idéalement l'acquisition d'une bande large de 3 m à 5 m pour élargir la voirie de 10 m initialement prévue grâce à la loi littorale. Cette acquisition d'intérêt général a pour but de stopper la régression de la frange rivulaire. Relictuelle, elle est actuellement réduite à sa plus simple expression. De plus, cet espace supplémentaire permettra d'aérer le parcours.

E) Situation du sentier

La voie de circulation est placée en limite externe de la frange rivulaire. Sur un plan pédologique, ce choix est plus stratégique car le terrain y est moins saturé en eau, plus stable et présente moins de contraintes techniques de réalisation.

F) Aménagements secondaires

a) Le mobilier urbain

Le mobilier urbain choisi utilise un matériau respectueux de l'environnement: le bois. Le circuit est agrémenté de bancs et de poubelles tous les 500 mètres. On placera davantage d'équipements au début du parcours près du bourg. Sur l'aire de détente à la fin de la piste cyclable, une pergola marque l'entrée du platelage dans la mangrove. Un panneau thématique donnera des informations sur la mangrove. un carbet et des tables de jardins seront implantés.

Dans le cadre d'une prévention d'incendies dans ce milieu naturel, des bouches d'incendie seront placés tous les 500 m.



Pergola pour l'entrée dans la mangrove, source: catalogue d'une scierie



Cache poubelle, source catalogue d'une scierie



Table forestière, source: catalogue d'une scierie



Carbet sans toiture, source: catalogue d'une scierie



Abri de rangement, source: catalogue d'une scierie

b) L'éclairage

L'éclairage photovoltaïque est ici le mieux adapté. Les coûts d'installation sont certes plus élevés que pour un éclairage classique mais ces frais sont amortis par la suite grâce à l'absence de frais de consommation et d'entretien. De plus, les travaux de pose des lampadaires solaires ne dégradent pas l'environnement et sont simples.

L'éclairage par énergie solaire n'est pas encore développé sur l'île. Une première phase de test d'éclairage a démarré dans la commune de Bellefontaine au nord de l'île et pour l'instant c'est une réussite. En effet, le soleil ne manque pas à la Martinique et les jours et les nuits sont de durée presque identique et constante tout au long de l'année. De plus, la température n'excède que rarement les 30° ce qui garantit un rendement toujours excellent des cellules photovoltaïques. Les mâts conçus sont résistants aux fortes rafales de vents de plus de 250 km/h qu'il peut y avoir lors des cyclones.

Pour l'éclairage des 2 500 m de berges de notre projet, compte tenu du faisceau d'un lampadaire, on prévoit 110 lampadaires sodiu m à basse pression 18 W. En clair, tous les 23m on en installe un.



Un exemple d'éclairage à énergie solaire à Bellefontaine, source: mctsolaire.com



Des lampadaires photovoltaïques à Bellefontaine, source: mctsolaire.com

G) Estimation du budget

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire (Euros nets)	Montant (Euros nets)
Réalisation des chemins				
Piquetage du tracé	mètre Linéaire	2500	6	15 000
Ouverture d'emprise	mL	1 000	4	4 000
Création de plate-forme par décaissement	m ³	2 000	150	300 000
Empierrement de la plate-forme	m ³	1 125	215	241 875
Géotextile	m ²	4650	12	55 800
Couche de fermeture	m ³	500	200	100 000
Platelage	mL	150	450	67 500
Equipements				
Carbet		1	2220	2 220
Pergola		1	280	280
Table forestière		6	347	2 082
Habille-poubelle		6	317	1 902
Bancs		8	350	2 800
Eclairage				
Lampadaire solaire- sodium basse pression 18w		110	4 096	450 560
Signalétique				
Panneau thématique		2	3500	7 000
Borne à incendie		3	320	960
TOTAL				1 251 979

H) Financement

Le projet pourra être financé par les différentes collectivités territoriales de la Martinique :

- le conseil régional
- le conseil général
- la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud
- la commune de Rivière Pilote

Dans le cadre de l'objectif 1, défini au Sénat, les fonds structurels européens doivent permettre le développement et l'ajustement structurel des régions d'Outre-Mer. La commission européenne ainsi que les partenaires sociaux peuvent également être aussi des prestataires de ce projet.

CONCLUSION

La commune de Rivière-Pilote possède un patrimoine naturel riche et de nombreux sites touristiques à visiter. Située entre Sainte-Luce et le Marin, deux communes qui ont fortement développé leur économie touristique, elle souffre quelque peu d'un manque de visiteurs par rapport à son potentiel. Elle est située sur la route des plages mais l'accès au centre-ville nécessite une déviation. Il serait intéressant de valoriser le tourisme dans la commune à partir de ses ressources naturelles et donc de la rivière Pilote autour de laquelle la ville s'est construite.

La municipalité a déjà envisagé de développer la commune avec la mise en place d'un circuit touristique dans toute la commune, de complexe sportif le long de la rivière, d'aménagement de piscine de mer et de système de navettes par barque pour assurer la liaison entre le bourg et la plage communale. Le projet de réalisation d'une coulée verte comprenant à la fois un sentier pédestre et une piste cyclable complèterait ces projets. Ce projet offre ainsi une alternative aux différents mode de transports: le public aura le choix entre l'utilisation de véhicules automobiles, du système de navettes par barques comme envisagé par la municipalité et cette coulée verte. Il aura ainsi la possibilité de se promener du bourg à la plage sur un parcours ombragé de 2 500m où il pourra découvrir différents paysages ainsi que l'écosystème de la mangrove. Une aire de repos ainsi qu'une possibilité de location de kayaks sont prévues également dans ce projet.

Dans le cadre d'un développement durable, la coulée verte sera conçue avec des éléments naturels qui ne dégradent pas l'environnement, l'éclairage par énergie solaire est d'ailleurs privilégié. Les coûts de réalisation des travaux sont élevés et dus en majeure partie à l'éclairage mais sont amortis par la suite puisque les frais de suivi sont légers par la suite.

Ce projet de réalisation de coulée verte est donc tout en faveur d'une promotion de la commune à travers ses réserves naturelles.

BIBLIOGRAPHIE

PROJETS INDIVIDUELS:

Mise en valeur des berges du canal de l'Ourcq dans la ville de Meaux (77), PETIT Anne-Pierre

Valorisation d'un terrain situé sur les rives de la Garonne et création d'un sentier le long des berges de Baccalan à Bordeaux (33), CHABOT Séverine 2005-2006

Aménagement de l'entrée nord-Est de Bart, STUZMANN Sylvie, 2005-2006

Pour une entrée de bourg accueillante et de qualité Penaran 2000

Un sentier de découverte du patrimoine sur la commune de Taradeau (VAR), GAIRARD Stephanie 2005-2006

Vers une valorisation de la voie verte de Bernay-Borglie (Eure 77), BLONDEL Lucie

REVUES ET OUVRAGES:

Etude sur la commune de Rivère-Pilote, par l' ADUAM

Histoire des communes aux Antilles Guyane, par Jacques ADELAIDE-MERLANDE

Espace et identité à la Martinique, paysannerie des mornes et reconquête collective 1840-1960, par Christine CHIVALLON.

Les rivières de la Martinique, caractéristiques physiques et propositions d'aménagement,ed. Naturellement collection Sciences, Pascal SAFFACHE

Etude sur l'aménagement de la mangrove de la baie de Fort-de-France Martinique, par G.CHANTEUR, diplômé d'études approfondies et E. LEFEBVRE, ingénieur des Travaux des eaux et Forêts

La mangrove de la Martinique, plaquette réalisée par le centre de culture scientifiques techniques et industrielles de la Martinique(Carbet des sciences) et le PNR

Atlas des poissons et des crustacés d'eau douce de la Martinique, P.LIM, F.J MEUNIER, P.KEITH et P.Y. NOËL

Oiseaux des Petites Antilles, Edouard BENITO-ESPINAL

SITES INTERNET:

<http://www.martinique.ecologie.gouv.fr/>, site de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)

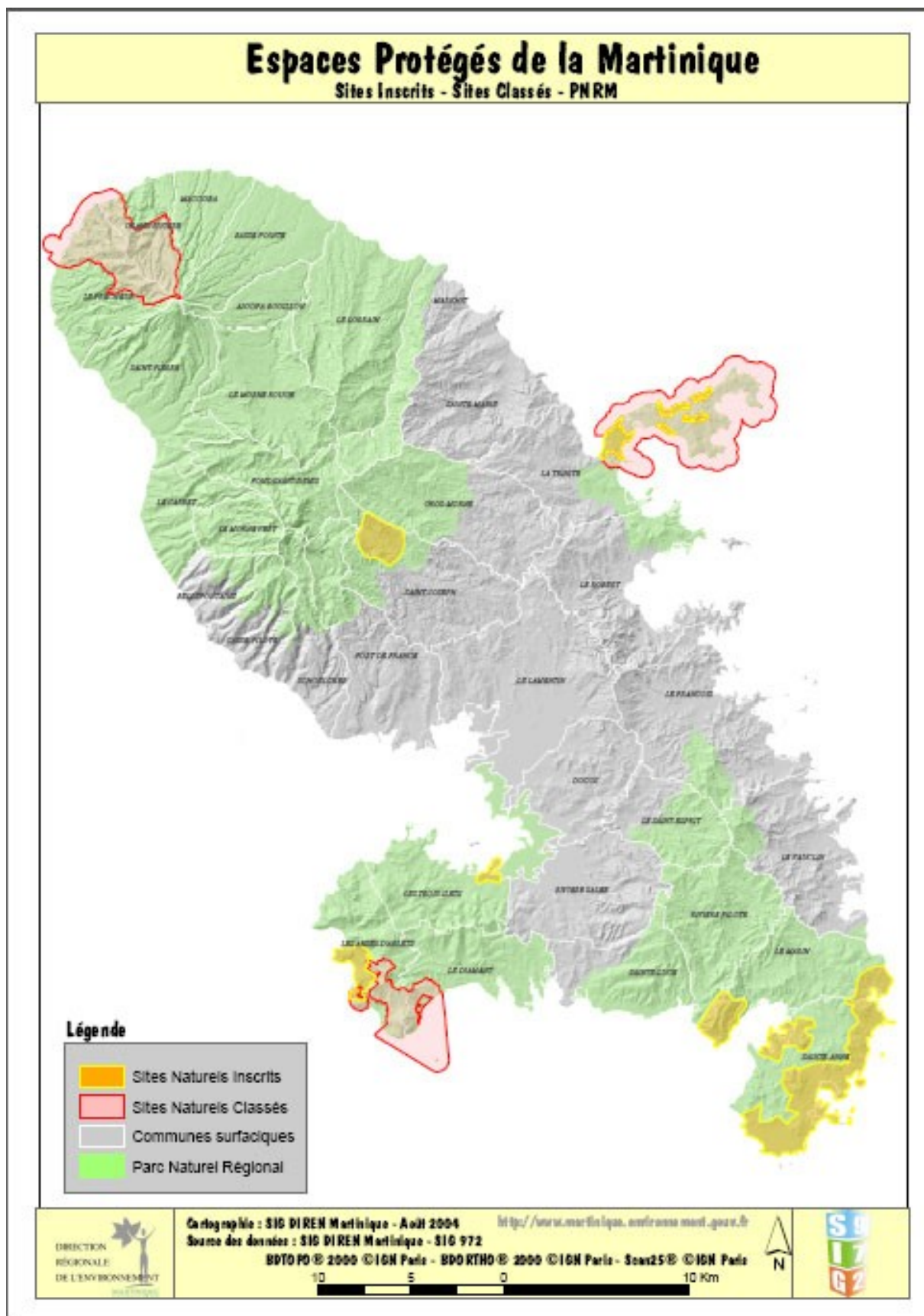
<http://www.martinique.equipement.gouv.fr/risques/>, site du Plan de Prévention des Risques

<http://tropical.forumactif.com/faq-f54/noms-creoles-noms-latins-t186.htm>, sur la botanique tropicale

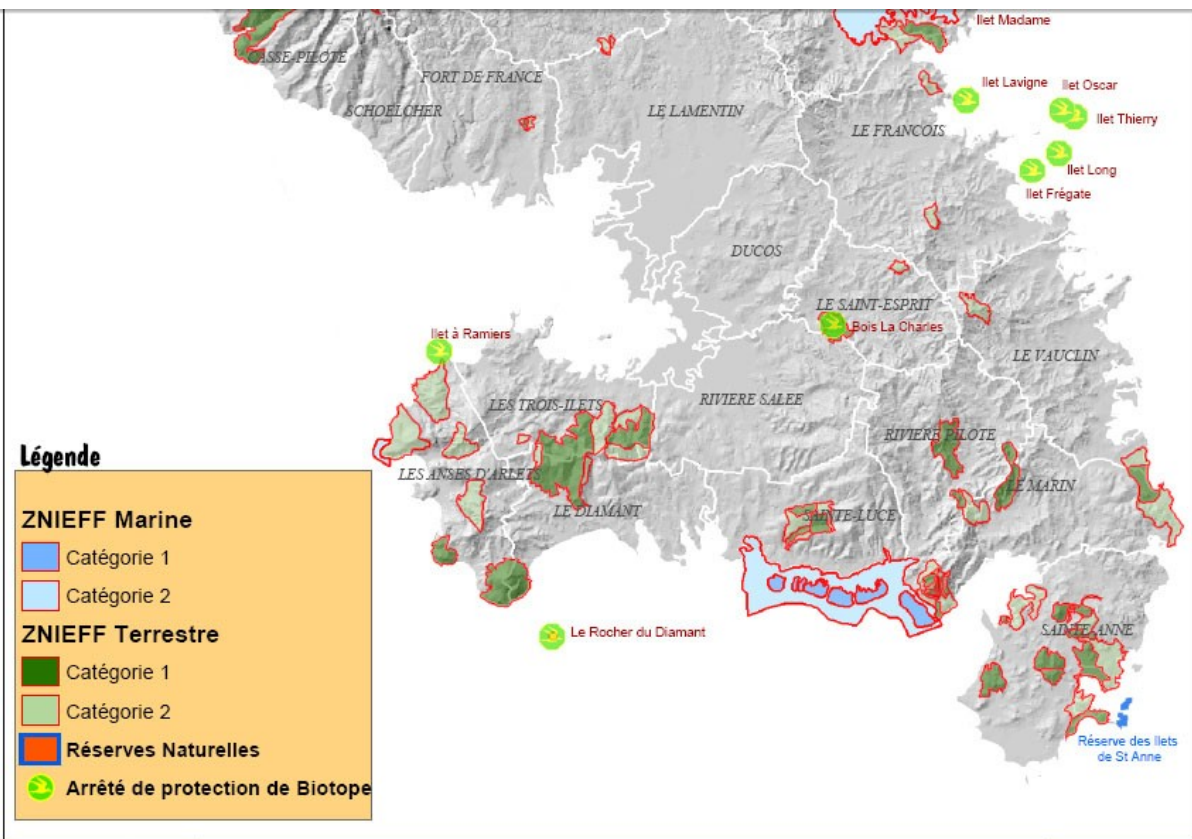
<http://www.statistiques-locales.insee.fr>

<http://www.mctsolaire.com/>

ANNEXES



source: DIREN Martinique



Extrait de la carte des ZNIEFF, Réserves Naturelles et Arrêtés de Biotope, Source: SIG DIREN Martinique



Ecole Polytechnique Universitaire
Département Génie de l'Aménagement
35 allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37205 TOURS cedex 3

Tuteur: Monsieur AUGER J.

**FILIN Daisy
Stage: DA3
2007-2008**

*R*ivière Pilote se présente comme une commune ayant un patrimoine omniprésent qu'il faudrait promouvoir. De nombreux sites touristiques sont à découvrir dans cette commune qui fut auparavant le témoin d'une vie industrielle riche. Avec le renouvellement de la population, il s'avère nécessaire de préserver ce patrimoine historique et culturel. Un dynamisme nouveau pourrait naître au sein de la ville en exploitant toutes les ressources disponibles, dont la rivière.

*M*ots-clés: Martinique, 972, Rivière-Pilote, patrimoine à promouvoir, rivière, développement durable, coulée verte, sentier pédestre, piste cyclable, promenade agréable.